

Observatoire du Maghreb

Maroc, Algérie, Tunisie, Libye
dans le contexte
du « printemps arabe »

Tunisie : acteurs, enjeux et dynamiques d'une transition qui n'en finit pas

Sarah BEN NÉFISSA et Chérif FERJANI

Étude trimestrielle
N° 3 - octobre 2013



Un projet coordonné
par l'Institut de recherche
et d'études Méditerranée
Moyen-Orient (iReMMO)
et Futuribles

futuribles
Veille, prospective, stratégie

iReMMO
INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES
MÉDITERRANÉE MOYEN-ORIENT

Auteurs

Sarah Ben Néfissa est chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), sociologue du politique, spécialiste de l'Égypte et du monde arabe.

Chérif Ferjani est professeur de science politique à l'université Lyon 2 ; il était en délégation CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à l'IRMC (Institut de recherche sur le Maghreb contemporain) à Tunis lors de la rédaction de ce rapport.

Table des matières

Les acteurs institutionnels et politiques	6
<i>Les trois étapes de la transition tunisienne</i>	6
▶ Première étape : entre réformes et volonté de rupture	6
▶ Deuxième étape : transition consensuelle	6
▶ Troisième étape : les impasses de l'hégémonisme d'Ennahda	7
<i>Les principaux acteurs institutionnels et politiques de la troisième étape transitionnelle</i>	8
▶ Les acteurs institutionnels	8
• La présidence de la République	8
• L'Assemblée nationale constituante (ANC)	8
• Le gouvernement	9
• L'administration	9
• La police	10
• La justice	10
• L'armée	10
▶ Les acteurs du champ politique	11
• Ennahda : de l'unité renforcée aux dissensions	11
• Les groupes salafistes, le Parti de la libération islamique et les ligues dites de la protection de la révolution	13
• Affaiblissement et éclatement des alliés d'Ennahda	14
• Recomposition des partis de l'opposition	15
La société civile tunisienne comme principal rempart au renouvellement de l'autoritarisme	17
<i>L'économie tunisienne trois ans après la révolution : l'absence d'alternative</i>	18
<i>Les acteurs de la société civile</i>	20
▶ Les mouvements sociaux et la demande d'État	21
▶ L'UGTT, un acteur politique central ?	21
▶ UGTT-UTICA : une alliance inattendue	22
▶ L'UTAP dans le giron d'Ennahda	24
▶ Avocats, magistrats et journalistes : les garants de l'état de droit	25
▶ Liberté d'expression et médias	26
▶ Le renouveau associatif	27
▶ La préservation des acquis de la femme tunisienne	29
Conclusion : les perspectives de la transition	30

Révolution d'inspiration démocratique et sociale, la révolution de décembre 2010-janvier 2011 était une réaction aux conséquences de l'essoufflement d'un modèle de développement combinant, depuis le tournant des années 1970, libéralisme économique et autoritarisme politique, avec un système de parti unique devenu, dans les années 1980, un système à parti hégémonique. S'il a permis un développement économique, social et culturel au début, grâce aux modernisations entreprises après l'indépendance, ce modèle a été gangrené, durant les 20 dernières années, par la corruption qui a conduit à l'aggravation du problème du chômage, notamment des jeunes diplômés, et des inégalités régionales. La révolution était portée par des revendications sociales concernant l'emploi, le pouvoir d'achat et le développement des régions défavorisées de l'intérieur, et par une inspiration démocratique réclamant la fin de l'autoritarisme, du népotisme, de la présidence à vie, et d'un autoritarisme étouffant les libertés individuelles et publiques.

Le paysage sociopolitique de la Tunisie, deux ans et demi après la révolution du 14 janvier 2011, semble pour le moins incertain. Éluë pour rédiger, en l'espace d'une année, une nouvelle Constitution, l'Assemblée nationale constituante (ANC) n'a pas terminé ses travaux et la date des élections en vue de composer les futures institutions politiques stables du pays n'est pas encore fixée. C'est ainsi qu'elle fait l'objet d'un grave discrédit qui a entaché l'ensemble de la classe politique au pouvoir et dans l'opposition, et qu'elle joue de moins en moins la fonction d'espace de médiation et de dialogue entre les différentes forces sociales et politiques qui s'affrontent dans la Tunisie postrévolutionnaire. Il est vrai que cette ANC n'a été élue que par 52 % des électeurs ayant droit au vote et qu'elle a outrepassé sa mission première, à savoir la rédaction de la Constitution. Ainsi, plutôt que de gérer les affaires courantes pour se consacrer à cette mission première, le gouvernement issu de l'ANC semble s'être installé dans la durée.

La séduisante formule d'une troïka réunissant forces islamistes dites modérées et forces « laïques », semble de moins en moins convaincante, en raison de la domination écrasante du parti islamiste Ennahda sur ses alliés (le CPR, Congrès pour la République, et Ettakatol) dont l'affaiblissement se poursuit avec les successifs départs et démissions qui ont affecté leurs rangs.

Bien qu'ayant tiré la leçon de sa dispersion, lors des élections du 23 octobre 2011, la classe politique de l'opposition peine à se rassembler. Toutefois, l'émergence du parti Nida Tounes autour de la figure de Béji Caïd Essebsi, des anciennes élites destouriennes¹ et administratives, et également de l'héritage bourguibien, semble constituer un pôle d'attraction pour ces tentatives d'unification. Un second pôle d'attraction est également apparu autour du Front populaire. L'assassinat de Chokri Belaïd a attiré ainsi l'attention des Tunisiens autour d'une force politique résolument de gauche, qui met au cœur de son programme les questions sociales à la base même de la révolution du 14 janvier 2011. En effet, le déséquilibre régional, le chômage et les inégalités sociales ont rapidement été occultés par les dimensions politiques et institutionnelles relatives à la question transitionnelle, ainsi que par les questions identitaires et religieuses mises en avant par le parti Ennahda et par ses alliés rivaux, les forces salafistes. Il n'est donc pas étonnant que la scène politique tunisienne ait connu un retour de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail), non seulement autour des questions de défense des intérêts des travailleurs mais peut-être également comme espace de médiation entre des acteurs politiques divisés.

La déception et l'inquiétude de la population, palpables depuis des mois, sont alimentées par l'indétermination de l'agenda politique, économique et social, mais également et peut-être

1. Du nom du parti Néo-Destour, fondé par Bourguiba, qui est ensuite devenu le parti socialiste destourien.

surtout par les graves problèmes de sécurité sur les plans intérieur et extérieur, dont les manifestations les plus importantes ont été l'attaque de l'ambassade américaine en septembre 2012, l'assassinat de Chokri Belaïd ² début 2013, et les attaques des terroristes et jihadistes au *djebel Chambi* à la frontière tuniso-algérienne, qui ont nécessité l'intervention de l'armée.

Dès lors, l'attention de la société civile et de l'opinion publique, d'une façon générale, va se focaliser sur les ramifications régionales du phénomène terroriste et les liens qu'il entretient avec l'islam « modéré » au pouvoir, surtout après les dernières révélations faites par les syndicats des forces de l'ordre ³. Les inquiétudes sont lourdes, d'autant que la frontière entre la Tunisie et la Libye reste poreuse à un moment où ce pays connaît un développement marqué du commerce et trafic de l'armement. De même, c'est vers la Libye que des filières organisées acheminent des jeunes Tunisiens pour s'y entraîner avant d'aller rejoindre, en passant par la Turquie, « l'Armée libre syrienne ». La formation d'une nouvelle génération de combattants islamistes ne manque pas d'alerter.

L'Algérie, qui a souffert de l'extrémisme et de la violence islamiste pendant des années, voit d'un mauvais œil les jihadistes s'installer à sa frontière, au moment où les terroristes d'Al-Qaïda installés au Mali menacent sa frontière sud.

Le Qatar, qui a soutenu politiquement et financièrement le parti Ennahda, est soupçonné d'encourager le chaos dans les pays de la région. Les suspicions n'épargnent pas non plus l'Arabie Saoudite. Ce pays, qui a donné refuge au dictateur en fuite, semble également financer les multiples associations salafistes.

L'été 2013, marqué par l'assassinat de Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013, a donné à la crise politique une nouvelle dimension. Le retrait de quelque 60 constituants, la suspension des travaux de l'ANC, et la mobilisation sans précédent pour demander la démission du gouvernement et l'accélération de la fin de la transition, avec le soutien des expressions autonomes de la société civile, dont l'UGTT et l'UTICA (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat), et l'ensemble de l'opposition désormais unie au sein d'un Front de salut national, a fait exploser la troïka Ennahda-CPR-Ettakatol au pouvoir et menace de faire exploser Ennahda.

Il est vrai que cette crise s'est déroulée à la suite de la chute des Frères musulmans en Égypte, consécutive à une mobilisation populaire d'une très grande ampleur, parachevée par un coup d'État militaire qui a démis le premier président de la République égyptienne élu démocratiquement, Mohamed Morsi.

Les événements égyptiens ont encouragé l'opposition tunisienne, son alliance et la fermeté de ses positions. Ils ont également provoqué une crispation du gouvernement d'Ali Larayedh qui, contrairement au gouvernement d'Hamadi Jebali, campe sur ses positions et refuse tout compromis.

Ce panorama de la scène politique *stricto sensu* coexiste avec des mutations importantes de l'espace public du pays. D'une certaine manière, les Tunisiens sont en train d'expérimenter les limites de la démocratie représentative et la classe politique — au pouvoir et dans l'opposition — semble coupée d'une société qui a changé, qui a pris goût à la liberté et qui n'a plus

2. Précédé du décès d'un *leader* local de Nida Tounes.

3. Conférence de presse du Syndicat de la sécurité nationale du 6 septembre 2013. Le syndicat a dénoncé le laxisme des autorités tunisiennes face au terrorisme, la complicité de certains juges avec les terroristes, et a menacé de révéler les noms des personnalités politiques impliquées.

peur de s'exprimer. L'expression politique des urnes du 23 octobre 2011 n'a pas arrêté l'expression politique de la « rue », loin de là. La réussite du *sit-in* du Bardo, organisé par l'opposition suite à l'assassinat de Mohamed Brahmî, est significative de cette libération de l'espace public et, en même temps, de la capacité de l'opposition politique non islamiste à mobiliser les Tunisiens. Ainsi donc, la mobilisation de la rue n'est plus réservée aux forces politiques islamistes et il est possible de considérer que l'émotion provoquée quelques mois auparavant par l'assassinat de Chokri Belaïd, a constitué un déclencheur de cette sortie dans la rue des forces sociales opposées au mouvement islamiste. Accompagnée par des centaines de milliers d'hommes et de femmes de toutes conditions, la dépouille du défunt a rejoint sa dernière demeure ; dans le même temps, des enterrements symboliques étaient organisés dans les différentes villes du pays. Seuls étaient déclarés indésirables les dirigeants d'Ennahda, soupçonnés d'être les instigateurs du crime, et leurs alliés au pouvoir et à l'ANC, considérés comme complices par la famille de Chokri Belaïd.

Les modes d'expression alternatifs de la société civile se sont affirmés dans la Tunisie post-révolutionnaire, avec toutefois une sorte de division entre deux types de société civile :

— Le premier type se compose de collectifs, d'associations, de syndicats qui concernent la classe moyenne : avocats, journalistes, magistrats, fonctionnaires, secteur privé des affaires, diplômés chômeurs, femmes, etc. Ces collectifs d'acteurs surveillent et interrogent les travaux de l'ANC, les décisions de la coalition au pouvoir, la politique gouvernementale et les décisions administratives sur le plan régional et local. De même, ils contribuent à mettre sur l'agenda public et politique les questions occultées d'une société civile en pleine transformation (minorités ethniques et religieuses, questions environnementales, libertés individuelles, etc.)⁴.

— À côté de cette société civile des classes moyennes éduquées, un deuxième type de société civile regroupe des mouvements sociaux catégoriels qui empruntent parfois des formes violentes d'expression autour de questions multiples — principalement l'emploi, les conditions de travail, mais également l'accès aux infrastructures de base (la santé publique, la terre, l'eau potable, les égouts, l'électricité, etc.).

Ces expressions de la société civile sont parasitées par les associations mises en place par Ennahda, qui tente d'imposer sa conception de la société civile et rappelle les ONG (organisations non gouvernementales) du régime de Ben Ali que les associations de défense des droits humains appelaient OVG (organisations véritablement gouvernementales).

La transformation de l'espace médiatique du pays est l'un des éléments clefs de cette mutation sociale et politique d'envergure, et il n'est pas exagéré de dire que le principal acquis de la révolution du 14 janvier concerne la liberté d'expression et de publication. Contrairement à l'Égypte, il s'agit là d'un phénomène nouveau en Tunisie, car aussi bien le régime de Bourguiba que celui de Ben Ali ont toujours muselé la liberté d'expression et de publication.

Enfin et peut-être surtout, la révolution tunisienne a libéré du contrôle étatique les grandes organisations qui structurent la vie sociale et économique du pays, principalement l'UGTT et l'UTICA, malgré les tentatives d'inféodation de la part du mouvement Ennahda. Ce dernier a obtenu toutefois certains succès au sein de l'UTAP (Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche). De même, la ministre des Affaires sociales et de la Femme continue à exercer des pressions pour nuire au processus d'autonomisation de l'UNFT (Union nationale de la femme tunisienne).

4. POUESSEL Stephanie, « Les marges renaissantes : Amazigh, Juif, Noir. Ce que la révolution a changé dans ce "petit pays homogène par excellence" qu'est la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, vol. VIII, 2012, p. 143-160.

L'objectif de ce rapport est de faire un bilan / analyse des acteurs, enjeux et dynamiques de la trajectoire transitionnelle tunisienne. Il sera organisé en deux parties : « Les acteurs institutionnels et politiques », et « La société civile tunisienne comme principal rempart au renouvellement de l'autoritarisme ».

Les acteurs institutionnels et politiques

Il s'agit ici d'examiner les caractéristiques des trois étapes de la transition tunisienne, et de présenter les principaux acteurs institutionnels et politiques impliqués dans la troisième étape transitionnelle.

Les trois étapes de la transition tunisienne

► Première étape : entre réformes et volonté de rupture

La première étape était dominée par l'opposition entre, d'un côté, les partisans de la continuité dans le cadre des institutions, et sous la direction du personnel de l'ancien régime intégrant des figures de l'opposition et de la société civile, et de l'autre, les partisans d'une rupture avec les legs de l'ancien régime et l'abolition de ses institutions. Ce bras de fer s'est terminé par l'abrogation de l'ancienne Constitution, la dissolution des assemblées et des conseils municipaux, l'avènement d'un deuxième gouvernement de transition chargé de mener le pays vers l'élection d'une Constituante. La situation économique s'est détériorée (moins 1,85 point de pourcentage de croissance en 2011). L'irruption des salafistes a pesé sur les rapports de forces entre les composantes du champ politique et sur l'évolution du débat comme sur les enjeux de la transition ; des revendications identitaires et politico-religieuses se sont imposées, favorisant les expressions de l'islam politique et plus particulièrement le mouvement Ennahda. Les grands acquis de cette période sont la libéralisation de la vie politique, avec la légalisation de plus de 100 nouveaux partis et de nombreuses organisations et associations de la société civile, ainsi que la liberté d'expression qui a profité aussi bien aux démocrates et défenseurs des libertés et des droits humains qu'à leurs adversaires.

► Deuxième étape : transition consensuelle

La deuxième étape a été marquée par la recherche du consensus, au niveau aussi bien du gouvernement dirigé par Béji Caïd Essebsi que des institutions provisoires chargées d'élaborer la loi électorale (la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique) et l'organisation des élections (l'ISIE, Instance supérieure indépendante pour les élections), qui ont fonctionné de façon indépendante et transparente. La campagne électorale a été dominée par des enjeux qui n'ont rien à voir avec les mobiles et les objectifs de la révolution, ni avec l'objet des élections : les projets constitutionnels des protagonistes n'étaient pas au centre d'une campagne focalisée sur des questions identitaires et religieuses imposées par l'irruption des groupes salafistes, et sur le spectre du retour de l'ancien régime.

Malgré des erreurs et des irrégularités difficilement évitables dans une première expérience électorale démocratique, les élections se sont déroulées globalement dans des conditions régulières. Le taux de participation au scrutin a été de 52 % (4 308 888 votants, parmi les 8 289 924 électeurs potentiels). Sur les 217 sièges à pourvoir, 17 partis se sont partagés 178 sièges, 32 listes électorales ont remporté 34 sièges et une coalition, le PDM (Pôle démocratique moderniste), a obtenu 5 sièges. Du fait de la grande multiplication des listes, plus d'un million

et demi de voix n'ont donné lieu à aucun siège. Les listes représentées à l'Assemblée constituante ont recueilli, ensemble, 2 762 855 voix, soit 68,2 % des voix validées. La deuxième période a globalement accompli les objectifs qu'elle s'est fixés (gestion des affaires courantes, organisation des élections et réponse aux questions les plus urgentes), grâce à une gouvernance fondée sur un agenda clair et la recherche du consensus.

► Troisième étape : les impasses de l'hégémonisme d'Ennahda

La troisième et ultime étape est la consécration des résultats des élections de l'ANC et de la victoire d'Ennahda et de ses alliés : le Congrès pour la République, de Moncef Marzouki, et le Forum démocratique pour le travail et les libertés (Ettakatol). Cette étape avait pour objectifs : l'élaboration d'une Constitution et d'une loi électorale pour les prochaines élections, la mise en place d'une nouvelle instance électorale indépendante et d'autorités également indépendantes pour la magistrature et les médias, la prise en compte des aspirations sociales de la révolution par la création de nouveaux emplois, et le développement des régions défavorisées. Aucun de ces objectifs n'a été atteint.

Près de deux ans après l'élection de l'ANC, la Constitution n'est pas encore votée, la date des élections n'est pas arrêtée, les instances indépendantes pour l'organisation de ces élections et pour veiller à l'indépendance de la magistrature et des médias, n'ont pas encore vu le jour, la justice transitionnelle piétine. Cette dernière a donné lieu à des chantages contre ceux qui refusent de s'allier avec Ennahda, à des blanchiments pour ceux qui ont retourné leur veste et à un rapt sous forme de compensations scandaleuses en faveur des militants de ce parti. La situation économique et sociale s'est dégradée. Les inégalités sociales et régionales se sont creusées. La sécurité des biens et des personnes n'est plus assurée. La violence politique a pris un tournant grave avec l'assassinat du *leader* du Front populaire, Chokri Belaïd, et les menaces visant d'autres opposants, des intellectuels, des journalistes, des artistes, des citoyens dont les idées, les mœurs et le comportement ne correspondent pas aux conceptions morales prônées par les groupes salafistes et les expressions intégristes de l'islam politique. La constitution de véritables maquis jihadistes, apparemment liés aux réseaux d'Al-Qaïda en Afrique du Nord (AQMI, Al-Qaïda au Maghreb islamique), dans les régions frontalières de l'Ouest, et les affrontements qui durent depuis le mois de mai 2013 entre les groupes jihadistes, d'un côté, et les forces de l'armée et de la police, de l'autre, révèlent le niveau de détérioration de la sécurité dans le pays. La crise politique de l'été 2013, déclenchée par l'assassinat de Mohamed Brahmî le 25 juillet 2013, consacre ainsi les impasses de la troisième étape de la transition tunisienne.

Ces résultats sont la conséquence d'une gouvernance qui a été, jusqu'ici, fondée sur l'exercice solitaire du pouvoir par la troïka, et plus particulièrement par le parti Ennahda qui profite des divisions des ses alliés et de ses adversaires, au lieu de rechercher le consensus, nécessaire en période de transition, aussi bien pour l'élaboration de la future Constitution que pour la résolution des problèmes urgents de cette situation difficile.

Ce mode de gouvernance est à l'origine de l'allongement, au-delà de ce qui avait été prévu, de cette étape de la transition et des impasses auxquelles il a mené. C'est ce qui a conduit, suite au meurtre de Chokri Belaïd en février 2013, le chef du gouvernement et secrétaire général d'Ennahda, Hamadi Jebali, à démissionner après avoir échoué à constituer un gouvernement de technocrates indépendants pour sortir de l'impasse, gérer et accélérer la fin de cette ultime étape de la transition. Six mois après cette démission et la mise en place d'un nouveau gouvernement, sur les mêmes bases et avec les mêmes conceptions, la transition continue de piétiner et on ignore encore quand et comment le pays pourrait en sortir.

Les principaux acteurs institutionnels et politiques de la troisième étape transitionnelle

► Les acteurs institutionnels

Avant la révolution, l'acteur institutionnel majeur et décisif était la présidence de la République : l'entourage du président était le véritable gouvernement, qui dictait ses décisions aux ministres, y compris le premier d'entre eux ; quant à l'Assemblée des députés et au Sénat, ils n'étaient que des chambres d'enregistrement. Depuis, la situation a changé. Dans la première période de la transition, la présidence de la République et le gouvernement naviguaient à vue et suivaient l'évolution des rapports de forces dans la rue, dont la colère visait principalement le gouvernement, tellement la présidence était effacée. Dans la deuxième période, le président restait officiellement l'autorité de recours, mais les vrais pouvoirs étaient entre les mains du Premier ministre, qui gouvernait sur la base de la recherche permanente du consensus dont les cadres relevaient de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, et de l'ISIE.

Depuis les élections du 23 octobre 2011 et jusqu'au mois d'août 2013, officiellement, l'ANC est l'unique autorité légitime chargée d'élaborer la Constitution, de légiférer, de choisir le président de la République et le chef du gouvernement qui lui soumet, pour approbation, la constitution de son cabinet et sa politique générale. En fait, le pouvoir réel qui s'impose à l'ANC, au gouvernement et à la présidence de la République, est ailleurs : il est entre les mains des chefs de la troïka qui négocient et décident de tout, selon les rapports de forces entre leurs partis et les groupes à l'ANC. Ces rapports étant en faveur d'Ennahda, c'est Rached Ghannouchi, président de ce parti sans aucune fonction officielle, qui impose sa volonté, par le biais de ses proches imposés à des postes clefs dans le gouvernement, comme à l'ANC et au sein de la direction de son parti. Il joue le même rôle que le guide général des Frères musulmans en Égypte, avec la même ambition d'incarner, dans une société de tradition sunnite, le statut de Khomeiny et de son successeur, Khamenei, avec moins d'assise et moins de moyens institutionnels.

À la faveur des conséquences de l'assassinat de Mohamed Brahmî le 25 juillet 2013, du retrait de quelque 60 constituants et de la mobilisation réclamant la dissolution de l'ANC et du gouvernement, et suite à l'impact de ce qui s'est passé en Égypte après la dissolution du gouvernement de Mohamed Morsi et la reprise du pouvoir par l'armée, la situation a changé. La suspension de l'activité de l'ANC, en attendant la dissolution du gouvernement et la reprise d'un dialogue permettant la sortie rapide de la transition, a engendré une crise au sommet d'Ennahda, affaiblissant la position de Rached Ghannouchi et ouvrant la porte à une évolution susceptible de déboucher sur de nouvelles configurations des rapports entre l'ANC, le gouvernement, la présidence de la République et d'autres acteurs, institutionnels ou non.

- *La présidence de la République*, dépouillée de ses attributions, est réduite à l'impuissance. Elle n'a pas les moyens de faire valoir les prérogatives qui lui sont reconnues (promulgation des textes de loi, politique étrangère, défense). À plusieurs reprises, le président a été mis devant le fait accompli, avec comme seule alternative la démission ou la soumission. Il se comporte plus comme un chef de parti qui essaie de sauver ce qui reste de ses troupes, en adoptant parfois la posture de l'opposition, que comme un chef d'État. Il a profité de la crise que traverse le pays depuis l'assassinat du constituant Mohamed Brahmî pour procéder à un remaniement pour le moins incompréhensible à la tête de l'armée.

- *L'ANC* avait comme mission principale l'élaboration, dans un délai d'un an, d'une nouvelle Constitution et d'une loi pour les prochaines élections, et la mise en place d'institutions indépendantes pour les médias, la magistrature et les élections, ainsi que l'élection du président

de la République, le vote du gouvernement de transition, de sa politique et des motions de censure concernant son action. Oubliant sa mission principale, elle s'est investie d'importants pouvoirs sans aucun contre-pouvoir institutionnel, n'arrive pas à accomplir sa principale mission qui est la rédaction d'une nouvelle Constitution et l'adoption des lois nécessaires à l'organisation des prochaines élections. Elle est paralysée par les querelles entre groupes parlementaires et donne l'image d'une assemblée qui cherche à faire durer son mandat en votant des augmentations des salaires et primes de ses membres, sans tenir compte des intérêts du pays. Le groupe du parti majoritaire accapare tous les pouvoirs, réduisant le président de l'ANC à l'impuissance, acculé au même choix que le président de la République : la démission ou la soumission. Le pouvoir de l'ANC s'en trouve réduit à une guerre de positions entre ses groupes et suspendu aux décisions de la direction d'Ennahda et de son chef Rached Ghannouchi. L'évolution que connaît le pays depuis l'assassinat de Mohamed Brahmi a eu pour conséquences le gel du travail essentiel de l'ANC mais aussi, paradoxalement, son retour sur le devant de la scène grâce au *sit-in* des constituants qui s'en sont retirés, et à la décision de son président de suspendre ses travaux.

- **Le gouvernement** fut dirigé jusqu'en janvier 2013 par Hamadi Jebali, secrétaire général d'Ennahda puis, depuis sa démission, par Ali Larayedh, secrétaire général adjoint du même parti. Il est composé à 80 % de ministres de ce parti qui occupaient, jusqu'à la démission d'Hamadi Jebali, les principaux ministères, dont ceux de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires étrangères, cédés depuis à des personnalités indépendantes. Le reste des postes a été confié à des membres du CPR et d'Ettakatol, qui occupent des portefeuilles secondaires sans réels pouvoirs, ainsi qu'à quelques indépendants soumis à d'énormes pressions. Plusieurs ministres (comme Mohamed Abbou du CPR et Hassine Dimmassi) ont démissionné pour protester contre la politique imposée par le parti hégémonique dans les domaines relevant de leur autorité. Le gouvernement s'est avéré moins homogène et plus faible qu'il ne paraissait au début. Les clivages au sein d'Ennahda, notamment au sujet de l'attitude à avoir par rapport à la violence des groupes salafistes et des « comités de protection de la révolution », comme par rapport à la recherche du consensus nécessaire à la conduite de la transition, pèsent sur l'action de l'exécutif.

La politique menée par Ali Larayedh, ex-ministre de l'Intérieur, succédant à Hamadi Jebali au poste de chef du gouvernement, a amplifié les échecs de son prédécesseur sur tous les plans : l'économie est au bord de la faillite, la crise a des effets catastrophiques sur les conditions sociales de couches de plus en plus importantes de la population, la situation de l'emploi et les inégalités régionales se sont aggravées, le terrorisme a fait de nouvelles victimes (assassinat du constituant Mohamed Brahmi, suivi de celui de huit soldats au *djebel Chambi*) et pris une dimension telle que l'armée algérienne a donné l'alerte en se déployant tout au long de la frontière ; l'armée tunisienne est passée à l'offensive contre les camps terroristes soupçonnés de liens avec Al-Qaïda, qui bénéficiaient jusqu'alors de la complaisance et de liens avec la direction d'Ennahda et de ses agents au sein du ministère de l'Intérieur. Le gouvernement semble réduit à subir les décisions de la direction d'Ennahda dont le rôle devient un obstacle majeur à la réussite de la transition démocratique.

C'est là une des causes principales de l'échec de sa politique dans les différents domaines et plus particulièrement sur le plan sécuritaire. C'est pour cette raison que les expressions autonomes de la société civile, dont en particulier l'UGTT et l'UTICA, l'opposition et une partie de la *troïka*, considèrent que sa dissolution est un préalable à la recherche d'une sortie de l'impasse à laquelle ce parti a conduit le pays.

- **L'administration** s'est avérée, malgré les lourdeurs bureaucratiques et une certaine corruption reprochée à son fonctionnement avant la révolution, la garante de la continuité de l'État dans les moments difficiles que le pays a connus après le départ de Ben Ali et l'effondrement de

son régime. Les tentatives de l'inféoder au nouveau parti hégémonique, par les limogeages et les nominations aux plus hautes fonctions, se heurtent à la résistance de cadres qui font preuve d'un véritable sens de l'État. L'appui qu'elle trouve dans l'action syndicale et auprès de la société civile semble aider l'administration à tenir tête et à prendre conscience de l'importance de son autonomie et de sa neutralité. Cependant, les nominations partisans au profit d'Ennahda, qui continuent malgré l'impasse actuelle et les demandes relatives à la dissolution du gouvernement, commencent à peser lourdement sur son fonctionnement et l'on se demande si sa résistance pourra tenir face aux pressions croissantes qu'elle subit.

• *La police*, plus que l'administration, est sortie de la révolution avec l'image d'un corps compromis par son rôle dans la politique répressive et dans la corruption de l'ancien régime. Les nouveaux gouvernants jouent sur cette compromission pour la soumettre au chantage de les servir docilement ou de s'exposer à des poursuites. Elle a profité des libertés conquises grâce à la révolution pour constituer des organisations syndicales qui lui permettent de se défendre et de se protéger contre les poursuites pour des actes commis dans le cadre de l'exécution des ordres de l'autorité politique. Ses organisations syndicales dénoncent la volonté des nouveaux gouvernants de l'instrumentaliser et d'entraver son action contre les groupes salafistes, les milices et les « comités de protection de la révolution ». Elles ont organisé des manifestations pour faire entendre leurs revendications. Contre leur ministère de tutelle, elles affirment leur volonté d'être l'expression d'une « sécurité républicaine » au-dessus des querelles politiques et des intérêts partisans. La nomination d'un indépendant à la tête du ministère de l'Intérieur, d'un côté, les menaces que font peser les groupes jihadistes sur la sécurité du pays et sur la vie des policiers (dont certains ont été tués par ces groupes), de l'autre, semblent avoir joué dans le changement de politique opéré depuis le mois d'avril 2013 à l'égard des jihadistes, ainsi que dans les remaniements opérés à la tête de certains services échappant au contrôle du ministre de l'Intérieur et prenant leurs ordres auprès du chef du gouvernement et de la direction d'Ennahda, perturbant ainsi l'action des forces de sécurité et la coordination avec l'armée, comme avec les services algériens et d'autres pays avec lesquels une coopération existe dans ce domaine.

• *La justice*, de son côté, à l'instar de la police et de l'administration, veut tourner la page de la corruption et de la soumission au pouvoir politique. Ses organisations — dont en particulier le Syndicat de la magistrature et l'Association des magistrats tunisiens, qui se sont fait connaître avant la révolution par le combat en faveur de l'indépendance de la justice — réclament une justice transitionnelle transparente s'appliquant également au corps de la magistrature, refusent le chantage de leur tutelle, continuent à se battre pour la mise en place d'une instance indépendante de la justice garantissant son fonctionnement serein et autonome, à l'abri de toute forme de pression du pouvoir politique, des milieux d'affaires ou de la rue. Cependant, les relaxes et les peines symboliques qui ont bénéficié à des personnes impliquées dans la violence politique et des actes terroristes, les poursuites et les procès visant des journalistes, des artistes, des acteurs de la société civile pour des délits d'opinion, montrent l'ampleur de ce qu'il reste à faire pour assurer l'indépendance de la justice.

• *L'armée*, grandie par l'attitude qu'elle a observée pendant la révolution, s'est imposée comme un « acteur de réserve » qui n'intervient que pour rappeler les lignes rouges que les autres acteurs doivent respecter. Ses mises en garde et ses interventions en soutien aux forces de sécurité, lorsque celles-ci se trouvent dépassées, sont marquées par la pondération, la fermeté et le souci d'éviter la politisation. Contrairement aux autres armées de la région et notamment l'armée égyptienne, elle a refusé jusqu'ici de se substituer au pouvoir tout en invitant les acteurs politiques à assumer leurs responsabilités. Cependant, les départs forcés à la retraite du général Ammar et les remaniements intervenus à la tête de l'armée après la réussite de l'opération contre les camps terroristes dans la région de Kasserine, en coordination avec l'armée

algérienne, ne risquent-ils pas de déstabiliser le fonctionnement d'une institution qui a refusé jusqu'ici de sortir de sa mission ?

► Les acteurs du champ politique

Le champ politique a vécu une explosion entre la révolution et les élections du 23 octobre 2011. Le nombre des partis est passé d'à peine une quinzaine à plus de 110. Suite aux effets de cette explosion sur les résultats des élections et sur le processus de transition, l'espace politique a connu de profondes mutations. Certains partis ont disparu de la scène ; d'autres ont subi des crises qui furent à l'origine de scissions, de restructurations, de fusions avec d'autres formations et des composantes de la société civile agissant comme des acteurs politiques. La secousse consécutive aux élections n'épargne ni les partis qui ont raté ce premier rendez-vous électoral, ni même les partis arrivés en tête et participant à la coalition au gouvernement de la majorité de l'Assemblée constitutionnelle.

Ennahda : de l'unité renforcée par la victoire aux dissensions alimentées par l'épreuve du pouvoir

Ce parti constitue la principale expression de l'islam politique en Tunisie. À l'origine, il n'était qu'une ramification du mouvement des Frères musulmans, qui s'est structuré dès le début des années 1970 autour d'une revue (*Al-Ma'rifa*) et d'un journal (*Al-Mujtama'*) imprimés sur les presses du parti au pouvoir, qui y trouvait des alliés contre l'opposition de gauche. Ses dirigeants de l'époque, dont Rached Ghannouchi, revenu du Moyen-Orient où il a effectué ses études, profitaient de la tolérance du pouvoir pour se constituer une base à travers tout un réseau d'imams, d'enseignants d'instruction religieuse, d'associations à caractère apostolique (comme les associations d'apprentissage du Coran financées par les pouvoirs publics). Ce n'est qu'au début des années 1980 que le mouvement est devenu un parti politique sous le nom du Mouvement de la tendance islamique (MTI), sur la base d'une orientation idéologique, plus que sur la base d'un programme politique, revendiquant les objectifs des expressions les plus radicales de l'islam politique telles qu'elles ont été formulées par Maududi, Hassan al-Banna, Saïd Qotb et Khomeiny (comme le rappelait un texte de Rached Ghannouchi publié au début des années 1980)⁵. Cette orientation fut à l'origine d'une première scission créant, avec Hmida Ennaifer et Slahedine Jourchi, le courant des « islamistes progressistes » autour de la revue *15/21*.

Cette radicalisation a entraîné le mouvement dans une confrontation avec le pouvoir, engendrant une vaste répression, du côté du pouvoir, et la préparation d'un coup d'État par l'aile armée du mouvement, devancé par celui de Ben Ali déposant Bourguiba le 7 novembre 1987. Sous le règne de Ben Ali, qui a sauvé les dirigeants du MTI de la potence et les a libérés en leur accordant un journal, le parti a soutenu le nouveau régime et pris le nom de « mouvement Ennahda » (mouvement de la Renaissance), pour se conformer à la loi sur les partis interdisant la référence à la religion. Il participa en 1989 aux élections législatives, avec des listes indépendantes et y obtint des scores élevés qui ont inquiété le pouvoir, les autres partis de l'opposition ainsi que de larges secteurs de l'opinion concernant les acquis modernes de la société. Profitant de la victoire des islamistes algériens aux élections municipales, Ennahda radicalise à nouveau son discours politique et se laisse aller à des actions violentes, exploitées par le pouvoir pour lui réserver une répression et une exclusion qui a duré jusqu'à la révolution, qui l'a surpris, comme elle a surpris toute la classe politique.

Profitant de son statut de principale victime des 20 dernières années du régime de Ben Ali, de la dissolution l'ancien parti-État, de la division de ses adversaires et de ses alliés, ainsi que de

5. Voir GHANNOUCHI Rached, *Maqâlât harakat Al-ittijâh al-islâmî fî Tûnis*, Paris : DAK, 1984, p. 90 et suivantes.

ses soutiens au Qatar, en Arabie Saoudite et dans les pays du golfe Persique, il a remporté les élections constitutionnelles avec comme seul programme la réconciliation de la Tunisie avec son identité arabo-musulmane, un discours moraliste contre la corruption et les mœurs occidentales qui ont éloigné le pays des valeurs de l'islam, des promesses sociales et économiques irréalistes (création de 400 000 emplois, développement rapide des régions défavorisées), une justice transitionnelle basée sur la réparation des injustices et des crimes commis à l'égard des martyrs et des victimes de la répression pendant et avant la révolution, et sur des poursuites et des sanctions contre les auteurs de ces crimes et les responsables de la corruption. Remportant les élections avec quelque 37 % des votes exprimés et 41 % des sièges, il était de loin le premier parti. La victoire électorale lui a permis d'imposer sa volonté à ses adversaires et à ses alliés. D'orientation libérale sur le plan économique, il n'avait pas d'expérience en matière de gestion des affaires, ni de vision claire des objectifs, des priorités et des moyens à mettre en œuvre pour sortir le pays d'une transition dont tous les acteurs souhaitent la fin rapide. Si son neuvième congrès a cherché le consensus entre les différentes fractions, l'usure du pouvoir et surtout les effets politiques des assassinats de Chokri Belaïd le 6 février 2013 et du constituant Mohamed Brahmî le 25 juillet 2013, semblent avoir renforcé les divisions et les polarisations entre les « faucons », partisan d'une fuite en avant refusant toute concession, et ceux qui hésitent à suivre l'exemple de Mohamed Morsi et des Frères musulmans en Égypte, avec les conséquences que l'on sait pour le pays comme pour l'islam politique.

Les impasses de cette étape ultime de la transition ne sont pas sans conséquences pour le parti Ennahda. Il sait qu'il aura à rendre compte du bilan négatif de son expérience au pouvoir et se trouve divisé quant à l'attitude à adopter pour limiter les dégâts. Les plus radicaux, les faucons, dont Rached Ghannouchi semble enfin se démarquer sous la pression de facteurs internes et externes depuis l'assassinat de Mohamed Brahmî et l'évolution de la situation en Égypte, poussent vers une fuite en avant en voulant faire passer en force leur projet de Constitution, une loi électorale excluant le parti de Béji Caïd Essebsi et leur permettant de rester au pouvoir, une instance électorale sans véritable autonomie par rapport aux administrations verrouillées par les nominations partisans.

Les autres — comme Hamadi Jebali et Samir Dilou, rejoints par Rached Ghannouchi —, plus favorables à une transition consensuelle, montrent une attitude plus conciliante avec les forces de l'opposition et de la société civile s'agissant de la Constitution et de la loi électorale. Après l'assassinat de Chokri Belaïd, la démission d'Hamadi Jebali suite au refus des instances d'Ennahda de sa proposition d'un gouvernement de technocrates indépendants de tous les partis, n'a pas mis fin aux dissensions entre les deux courants. L'assassinat du constituant Mohamed Brahmî, la tournure que prit la confrontation avec les salafistes jihadistes qui défient ouvertement les forces de l'ordre et les institutions de l'État en leur déclarant la guerre, et la crise égyptienne ont ravivé ces dissensions, et changé la configuration des fractions et des rapports au sein d'Ennahda et de ses alliances, aussi bien au sein de l'ANC et dans le gouvernement qu'avec les groupe salafistes.

Quelle que soit l'issue des querelles au sein d'Ennahda, ce parti ira aux prochaines élections, avec ou sans alliés, dans une situation moins favorable que celle qui lui a permis d'arriver en tête des élections du 23 octobre 2011. C'est ce qui l'inquiète et ajoute à ses divisions plus ou moins déclarées. Les décisions qui seront prises d'ici les prochaines élections, et les résultats de celles-ci auront une influence décisive sur les rapports de forces entre les principales tendances qui coexistent au sein de ce parti :

— Le bloc central incarnant l'héritage historique du MTI (devenu Ennahda), cherchant à concilier tant bien que mal ses filiations idéologiques le rattachant aux Frères musulmans, et ses alliances politiques intérieures et extérieures l'obligeant à accepter un minimum de sécu-

larisation (État civil à référence islamique, droit positif compatible avec une interprétation progressiste des valeurs de l'islam, etc.), une certaine ouverture démocratique avec des orientations économiques libérales teintées d'un maquillage islamique ;

— la tendance conservatrice exerçant des pressions visant à remettre en cause les acquis modernes de la Tunisie dans le sens des revendications défendues par le Parti de la libération islamique et par les expressions se réclamant du salafisme ;

— le courant des convertis aux vertus de la démocratie, des droits humains et d'une sécularisation gardant à l'islam le statut d'une référence éthique inspirant les orientations générales de la politique, à la manière de ce qu'avaient admis les « islamistes progressistes » dans les années 1980 et de ce qui a donné la démocratie chrétienne dans certains pays européens.

La victoire électorale inespérée a favorisé la solidarité entre ses tendances malgré les clivages qui sont apparus, notamment au sujet de l'attitude par rapport à la violence des groupes salafistes et des comités dits de protection de la révolution, mais aussi au sujet de la future Constitution et de la place qui sera faite à la religion et aux droits humains. La tournure dramatique prise par la violence politique contre les opposants, l'évolution de la situation en Égypte et la confrontation avec les groupes jihadistes ont accéléré le processus de démarcation entre les radicaux et ceux qui veulent sortir de l'impasse de l'hégémonisme par l'adoption d'une solution consensuelle. Qu'en sera-t-il de cette polarisation au sein d'Ennahda ? La réponse sera déterminée, entre autres, par les rapports de forces avec les autres composantes du champ politique et le poids des facteurs intérieurs et extérieurs qui peuvent favoriser l'une ou l'autre tendance.

Les groupes salafistes, le Parti de la libération islamique et les liges dites de protection de la révolution

Les salafistes et le Parti de la libération ont fait irruption dans le paysage politique au lendemain de la révolution, surprenant tout le monde par des actions d'éclat et des positions intégristes radicales rejetant ouvertement la démocratie et les droits humains, et prônant l'application d'une version rigoriste de la *charia*, avec une tendance jihadiste (groupe Ansar al-Charia).

Le Parti de la libération islamique est l'une des ramifications d'un mouvement portant ce nom, créé par le théologien palestinien Taqiuddin al-Nabhani (Haïfa 1909 - Beyrouth 1977) à Jérusalem, en 1952, avec l'objectif de restaurer le Califat. Son action clandestine s'est longtemps limitée à l'infiltration des armées des pays musulmans en vue d'organiser des coups d'État pour prendre le pouvoir et œuvrer à la restauration du Califat à partir des pays ainsi conquis. Avec l'implosion de l'Union soviétique, tout le monde a été surpris par l'étendue de son implantation dans les ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, ainsi que dans les pays à majorité musulmane du Sud-Est asiatique, comme en Tunisie. Son implantation en Tunisie remonte au début des années 1980. Ses adhérents, principalement des militaires, ont fait l'objet de poursuites judiciaires et d'un procès, en 1985, impliquant 34 prévenus dont 19 militaires, condamnés à des peines de prison allant de deux ans pour les civils à huit ans pour les militaires. Ce n'est qu'après la révolution qu'il est apparu publiquement avec son porte-parole Ridha Belhaj et des manifestations, comme en Indonésie et dans les pays où il peut agir ouvertement, réclamant l'instauration du Califat et l'application de la *charia*. Il est moins violent que les groupes salafistes mais se retrouve souvent avec eux dans les manifestations, avec les mêmes mots d'ordre. Comme en Indonésie, derrière la partie visible de son organisation, il a une partie invisible et ses porte-parole publics ne sont pas forcément ses vrais dirigeants. Refusant la démocratie, il ne présente pas de candidats aux élections et il est difficile d'en évaluer l'importance numérique.

Les groupes salafistes ont développé leur réseau dans le pays sous le régime de Ben Ali, qui voulait les instrumentaliser pour affaiblir le mouvement Ennahda en croyant qu'ils étaient de

simples mouvements quiétistes sans visées politiques. Ce n'est qu'à la fin de 2006 que le pouvoir a découvert que derrière la façade quiétiste de ces groupes se cachaient des groupes armés comme celui dénommé « Armée d'Assad Ibn al-Fourat », qui s'est confronté aux forces de police et de l'armée dans les environs de Soliman (sud-est de Tunis) du 23 décembre 2006 au 3 janvier 2007. Selon le ministère de l'Intérieur, cette confrontation s'est soldée par 14 morts dont un policier et un militaire, et l'arrestation de 15 personnes. Dès lors, les groupes salafistes ont fait l'objet de poursuites policières et judiciaires entraînant plusieurs arrestations.

Au lendemain de la révolution, les réseaux dormants de ces groupes ont fait surface, renforcés par la libération de leurs membres détenus, et par le retour de l'exil ou du *jihād* dans différents pays du Moyen-Orient, de l'Asie centrale, voire de l'Afrique subsaharienne. Ils se sont illustrés par l'occupation de mosquées et des manifestations violentes réclamant l'application de la *charia* et visant tout ce qu'ils considèrent comme illicite, impie et antinomique avec les « normes islamiques ». Certains se disent apostoliques et non violents ; d'autres, comme Ansar al-Charia (les Partisans de la *charia*), se disent jihadistes et préconisent la violence comme moyen de parvenir à leurs objectifs. Ils n'hésitent pas à défier les forces de l'ordre, à mener des actions violentes, y compris par le recours aux armes (comme à Bir Ali Ben Khalifa, dans les maquis de l'Ouest et dans les banlieues populaires de la capitale, mais aussi à Bizerte, à Sousse, à Kairouan et dans d'autres villes et régions).

Ils constituent de plus en plus une véritable menace pour la sécurité du pays. Ils multiplient les interventions qui visent à terroriser les citoyens et la population des quartiers et des bourgades où ils sont implantés, et où ils cherchent à constituer des « émirats ». Le nombre de salafistes est estimé, selon les sources, entre 1 000 et 3 000 (voire 30 000, selon les plus récentes estimations) ; mais ils ont une capacité de nuisance très importante en raison des influences qu'ils exercent sur l'aile radicale d'Ennahda, qui les protège et en relaie les revendications, et de modes d'action agressifs qui terrorisent la population. L'implication d'Ansar al-Charia dans les assassinats de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, et dans des attentats visant l'armée et les forces de police, est à l'origine de la campagne menée par l'armée contre les camps terroristes au *djebel Chambi* et des arrestations intervenues au mois d'août 2013. Il faut s'attendre à des tensions qui peuvent aller très loin entre Ennahda et ces groupes, notamment en raison de la récente classification du principal groupe salafiste, Ansar al-Charia, comme organisation terroriste.

Les comités ou ligues dits de protection de la révolution se présentent comme la prolongation des comités apparus au lendemain de la fuite de Ben Ali pour contrer les milices de l'ancien pouvoir voulant semer le chaos, demander la réalisation des objectifs de la révolution, et la dissolution du gouvernement de Mohamed Ghannouchi et des structures du régime déchu. Après l'intégration des représentants de ces comités dans la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, et surtout depuis les élections du 23 octobre 2011, ils sont réapparus sous le même nom mais avec une nouvelle composition : des miliciens de l'ancien pouvoir et des délinquants agissant comme bras armé d'Ennahda, souvent avec les forces de l'ordre, ou bénéficiant de leur bienveillance, contre les partis de l'opposition, les syndicats et les expressions de la société civile hostiles aux orientations des politiques menées par le nouveau pouvoir. Ils sont aussi violents que les groupes salafistes, avec lesquels ils se retrouvent souvent dans les mêmes actions, comme ce fut le cas récemment dans la cité Ettadhamon où Ansar al-Charia a voulu organiser son congrès, interdit à Kairouan.

Affaiblissement et éclatement des alliés d'Ennahda

Les partis gouvernant avec Ennahda depuis les élections de 2011, n'ont pas la même profondeur historique.

- Le CPR est né à la suite de la candidature de son *leader* à la présidence en 1994. C'est un parti hétérogène : son chef était un intellectuel connu pour son passé de défenseur des droits humains au sein de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, dont il est devenu l'un des présidents les plus contestés avant de subir la répression du régime de Ben Ali, de candidater à la présidence et de créer son parti qu'il dirigeait de son exil en France. Il est connu pour ses idées laïques et nationalistes panarabes. Cependant, son parti est traversé par des courants divers et une grande partie de ses militants est de sensibilité islamiste. Le radicalisme de ses positions à l'égard du régime de Ben Ali et son refus d'intégrer les gouvernements de transition avant les élections d'octobre 2011 ont été payants puisqu'il est arrivé en deuxième position avec 8,44 % des voix et 13,6 % des sièges.

Toutefois, plusieurs facteurs ont conduit à l'éclatement de son groupe au sein de l'ANC : son caractère hétéroclite lié à la rapide et faible structuration entre la révolution et la constitution des listes en vue des élections, les luttes intestines pour les postes au gouvernement, la faiblesse de sa représentativité en raison du fort taux d'abstention et du pourcentage élevé des voix non représentées, l'hégémonisme d'Ennahda qui a réduit les marges de son chef historique à la présidence de la République, de ses représentants au sein du gouvernement et de son groupe à l'ANC... Les scissions se multiplient. Après celle qui fut à l'initiative de son secrétaire général pour créer un nouveau parti (le Parti de la fidélité aux martyrs, plus connu sous le nom de Wafa), la plus importante est celle qui a été conduite par le deuxième homme fort du CPR, Mohamed Abbou, pour créer son propre parti sous le nom de « Courant démocrate ». Ces divisions, qui continuent y compris au sein des groupes nés de ces scissions, compromettent l'avenir de ce parti et de ses ramifications. Du CPR, il ne reste plus que les plus inféodés à Ennahda et quelques pièces rapportées de l'entourage de Moncef Marzouki essayant de garder une certaine autonomie, comme essaie de le faire le ministre-conseiller de Carthage Aziz Krichène.

- Le deuxième allié d'Ennahda dans la troïka est Ettakatol. C'est un parti né d'une scission, dans les années 1990, du MDS (Mouvement des démocrates socialistes) créé par l'ancien ministre de l'Intérieur de Bourguiba, Ahmed Mestiri, au début des années 1980. Il a une orientation sociale, démocratique, laïque et libérale. Légalisé dans les années 2000, il a observé, jusqu'au lendemain de la révolution, une attitude marquée par la prudence et l'hésitation entre hostilité et démarcation bienveillante, et à l'égard du pouvoir et à l'égard des islamistes. Au lendemain de la révolution, il accepta d'intégrer le premier gouvernement de transition pour s'en retirer aussitôt, plus par peur des conséquences électorales d'une telle participation que par conviction. Cette stratégie lui a permis de sortir avec un score le plaçant en quatrième position avec 6,15 % des votes exprimés et 9,2 % des sièges. Les mêmes facteurs qui ont conduit au déclin et à l'éclatement du CPR ont eu les mêmes effets sur ce parti. L'attitude de ses dirigeants, avalisant les décisions imposées par Ennahda et contraires aux positions qu'ils avaient toujours défendues avant de s'allier aux islamistes, a déçu un grand nombre de ses militants et de ses élus à l'ANC. Certains ont rejoint l'opposition ou de nouveaux groupes formés à la faveur de ces divisions. Son audience a énormément reculé. Les sondages le créditent de moins de 2 % des intentions de vote. Le virage opéré par Mustapha Ben Jaafar en tant que président de l'ANC, après l'assassinat de Mohamed Brahmî, suffira-t-il à sauver Ettakatol de son naufrage ?

Recomposition des partis de l'opposition

Les autres partis ont connu également des divisions, comme c'est le cas du PDP (Parti démocrate progressiste), l'un des plus anciens partis du champ politique. Créé au début des années 1983 sous le nom de Rassemblement socialiste progressiste (RSP), avec une orientation socialiste et démocratique, et une sensibilité identitaire arabo-musulmane qu'il veut disputer

aux islamistes, il a pris le nom de PDP après l'éviction de Bourguiba par Ben Ali, s'alliant tantôt avec le pouvoir contre les islamistes et tantôt avec les islamistes contre le pouvoir, jusqu'à la révolution. Au lendemain de la révolution, il accepta d'intégrer le premier gouvernement de transition dans lequel il a joué un rôle important. Cette participation lui a donné la stature d'un parti de gouvernement qui l'a propulsé à la tête des partis pouvant jouer un rôle de premier plan.

Des erreurs commises lors de sa campagne électorale ont compromis ses chances. Ses résultats électoraux, décevants par rapport à ses attentes, ont été à l'origine de la scission d'une partie de ses élus et de ses militants de sensibilité plus proche de l'islam politique, avec des orientations nationalistes panarabes plus ou moins conciliées avec un discours démocratique socialisant. Cette scission a été compensée — et provoquée — par le rapprochement avec d'autres mouvements et la fusion, au sein du Parti républicain, avec Horizons Tunisie (Afek Tounes) et d'autres petits partis. Il multiplie les ouvertures tantôt en direction d'Ennahda, tantôt en direction de l'alliance regroupant des mouvements à sa gauche (principalement la Voie démocratique et sociale, voire le Front populaire) et d'autres à sa droite (dont en particulier Nida Tounes, le parti de Béji Caïd Essebsi) ; c'est un mouvement plutôt de sensibilité centre-droit. Le PDP et Afek Tounes ont obtenu 21 sièges (respectivement 16 et 5 sièges), soit 9,67 % de l'ANC et moins de 3 % des votes exprimés. Leur alliance est créditée de quelque 4 % des intentions de vote. Le Parti républicain a connu des dissensions conduisant à la sortie d'une partie de ses membres pour reconstituer Horizons Tunisie, former de nouveaux mouvements (comme la Coalition démocratique), constituer un courant sans affiliation ou rejoindre Nida Tounes, etc.

Le mouvement Al-Tajdid, héritier de l'histoire de l'un des plus anciens partis du pays, le Parti communiste créé dans les années 1920, est l'aboutissement d'une évolution semblable à celle de beaucoup de partis communistes abandonnant le stalinisme, puis le modèle soviétique, pour devenir un parti de centre-gauche recrutant essentiellement dans les milieux universitaires, intellectuels et dans les franges supérieures de la classe moyenne instruite. Il s'est présenté aux élections dans le cadre d'une alliance : le PDM (Pôle démocratique et moderniste), qui a obtenu cinq sièges (quatre dans le Grand Tunis et un en France), soit 2,3 % des sièges et 1,22 % des votes exprimés. Sonné par ses résultats, il a fusionné avec le Parti du travail tunisien (PTT) et une partie du PDM dans le cadre de la Voie démocratique et sociale, d'orientation centre-gauche. Il navigue entre le Parti républicain et le parti Nida Tounes de Béji Caïd Essebsi, tout en œuvrant pour une alliance politique et électorale allant du Front populaire à gauche, à Nida Tounes à droite.

Le parti de l'ancien ministre de la Défense de Ben Ali, Kamel Morjane, qui a obtenu cinq sièges, soit 2,3 % de l'ANC et 2,41 % des votes exprimés, hésite entre l'adhésion au parti Nida Tounes et le rassemblement des formations issues de l'ancien RCD (Rassemblement constitutionnel démocratique).

La gauche radicale, formée principalement de l'ancien PCOT (Parti communiste des ouvriers de Tunisie), devenu le Parti des travailleurs, héritier d'un versant du mouvement Perspectives (créé en 1963) et de son prolongement, le Travailleur tunisien, et du Mouvement des patriotes démocrates, issu de l'une des ramifications de Perspectives, dont le principal *leader* était Chokri Belaïd, a obtenu quatre sièges (trois pour le PCOT et un pour le Mouvement des patriotes démocrates) avec à peine 1 % des votes exprimés. Ils se sont rapprochés pour créer, avec le MDS et les nationalistes panarabes, le Front populaire, devenu rapidement, selon les derniers sondages, la troisième force politique du pays après Ennahda et Nida Tounes, devant le Parti républicain et la Voie sociale et démocratique. Leurs militants sont plus fortement impliqués dans les luttes populaires, dans les syndicats, comme dans les autres expressions de la société civile, que les autres formations de l'opposition.

La grande nouveauté du champ politique a été l'initiative de Béji Caïd Essebsi, Premier ministre de la deuxième phase de la transition, devenu populaire grâce à la réussite de sa mission : son « Appel de la Tunisie » (Nida Tounes) est devenu un grand parti qui fait jeu égal avec le parti Ennahda et qui a attiré des députés de différents groupes, lui permettant d'avoir un groupe parlementaire sans avoir présenté de candidats aux élections. Il se veut une réponse au vœu de la société civile de voir se constituer une force capable de rivaliser avec la coalition dominée par Ennahda.

Le parti Nida Tounes doit également sa réussite à sa récupération de l'héritage bourguibien qui, pour la population et notamment les classes moyennes, évoque le sens de l'État, et également les réformes du statut de la femme et une certaine forme de sécularisation. Il n'est donc pas étonnant qu'une partie importante des élites administratives et économiques, et des compétences révélées lors de la deuxième étape de la transition (voir *supra*) aient rejoint ce parti.

Face à l'hégémonisme du parti Ennahda, des tentatives de rapprochement entre les composantes de l'opposition ont vu le jour autour du Parti républicain et de la Voie sociale et démocratique (dont la fusion est annoncée et sans cesse reportée), qui voulaient créer une alliance électorale avec le Front populaire, à gauche, et avec l'Appel de la Tunisie, à droite. Devant la difficulté de réunir le Front populaire et le parti de Béji Caïd Essebsi, un front a été créé, le 28 janvier 2013, comprenant les trois formations du centre et laissant la porte ouverte aux partis qui souhaitent le rejoindre dont, en premier lieu, le PSG (Parti socialiste de gauche) et le PTPD (Parti du travail patriotique et démocratique). Cependant, il n'est pas exclu que certaines composantes — dont l'aile du Parti républicain venant de l'ancien PDP, mais aussi d'autres composantes de l'Union pour la Tunisie — soient tentées par une alliance avec Ennahda, qui cherche de nouveaux alliés pour remplacer le CPR et Ettakatol qui se sont érodés. Les dernières ouvertures d'Ennahda au groupe resté fidèle à Hechmi Hamdi et aux indépendants qui ont adhéré au nouveau parti du patron de la chaîne Hannibal, Larbi Nasra, relèvent de cette stratégie.

L'assassinat de Mohamed Brahmi, le retrait d'une soixantaine de constituants de l'ANC, l'entêtement d'Ennahda, l'importante mobilisation autour du *sit-in* des constituants suspendant leur activité, ont favorisé la constitution d'un Front de salut national regroupant toutes les composantes du champ politique, autres que celles de la troïka et leurs satellites, réclamant la dissolution de l'ANC et des institutions qui en sont issues (dont en particulier le gouvernement).

La société civile tunisienne comme principal rempart au renouvellement de l'autoritarisme

Aussi bien en Égypte qu'en Tunisie, les forces politiques islamistes ont conquis le pouvoir dans le cadre de sociétés qui ont changé suite aux deux révolutions qu'elles ont vécues en 2011, qui se sont rapidement politisées et qui ont pris goût à la liberté. Plus même que les forces politiques de l'opposition qui, comme il a été démontré dans la première partie, peinent à se rassembler, ce sont les transformations des modes d'expression sociale et politique qui semblent constituer le principal obstacle à la mise en place d'un nouvel autoritarisme politique, qu'il soit de nature religieuse ou militaire.

Telle est peut être la principale leçon à tirer de la malheureuse expérience de l'exercice du pouvoir par les islamistes égyptiens. Quelles que soient l'analyse et l'appréciation qui sont faites des circonstances dans lesquelles les Frères musulmans se sont retrouvés une nouvelle fois en prison, l'analyste ne peut pas contester la rapidité avec laquelle ces derniers sont devenus impopulaires, y compris auprès de leur propre électorat, ni le discrédit social qui a en-

taché leur gestion des affaires. Le choix de dirigeants « moraux » et « religieux » qui craignent Dieu, vont lutter contre la corruption et établir la justice sociale sur Terre, alimente des rêves et des espoirs qui ne peuvent être que rapidement détruits par l'observation de leur conduite des affaires, leur inexpérience, leur incompétence et enfin leur absence d'alternatives économiques et sociales capables de satisfaire, ou de mobiliser et faire patienter, les catégories sociales les plus pauvres et les plus déshéritées.

Une telle constatation est autrement plus fondamentale en Tunisie où la configuration révolutionnaire est différente de la configuration égyptienne. C'est la question sociale du chômage et de la pauvreté des régions de l'intérieur du pays et des quartiers périphériques de Tunis qui a été le déclencheur de la révolution tunisienne. Quel bilan économique et social peut-on établir de la gestion des affaires par Ennahda en Tunisie ? Même s'il importe de ne pas faire porter aux nouveaux dirigeants la responsabilité de décennies entières de marginalisation de certaines régions du pays et de certaines catégories sociales, il est fondamental de faire un bilan général de leur gestion économique, afin de comprendre les caractéristiques des mouvements sociaux, quasi quotidiens, ainsi que l'autonomisation de l'UGTT et de l'UTICA par rapport à la nouvelle direction politique du pays.

Mais la résistance à l'inféodation politique a également concerné d'autres importantes structures sociales et professionnelles, comme celle regroupant les avocats tunisiens, les magistrats et les journalistes. De même, la Tunisie postrévolutionnaire a connu un véritable *boom* associatif. Ces nouveaux regroupements citoyens se mobilisent sur des causes qui dépassent les questions sociales et économiques pour concerner principalement la défense des libertés publiques et individuelles. Ils montrent leur combativité pour défendre les acquis de la révolution en matière de liberté d'expression et de publication. Il est vrai que la libération de l'espace médiatique du pays constitue le principal apport de la révolution tunisienne.

Ces nouvelles organisations expriment également l'attachement des Tunisiens à un certain modèle de société, caractérisé par le respect du statut de la femme, une certaine forme de sécularisation et « civilité » de l'État, et d'ouverture vers le monde occidental. Quel que soit le bilan du régime de Bourguiba, les réformes sociales que ce dernier a introduites en Tunisie semblent constituer une des composantes principales de l'identité tunisienne et un des principaux obstacles à la mise en place d'un projet islamiste de société.

Quelles sont donc les caractéristiques de l'économie tunisienne, trois ans après la révolution ? Quelles sont les principales significations des mouvements sociaux actuels ? Comment analyser l'autonomisation de l'UGTT et de l'UTICA par rapport au pouvoir politique, leur rapprochement et leur rôle politique actuel ? Qu'en est-il des autres grandes organisations nationales et quelles sont les caractéristiques actuelles de l'espace médiatique du pays ? Quels sont les grands thèmes qui mobilisent les associations et ONG tunisiennes ?

L'économie tunisienne trois ans après la révolution ⁶ : l'absence d'alternative

Le 16 août 2013, pour la quatrième fois consécutive en l'espace de deux ans, l'agence d'évaluation financière Standard & Poor's procède à la dépréciation de la note souveraine tunisienne qui passe de BB- à B, soit une baisse de deux crans. Dans ces conditions, l'accès au crédit devient pratiquement impossible sans qu'il soit garanti par un pays tiers. À partir de là, toute ré-

6. MEDDEB Radi, « Les états généraux de l'économie », *Leaders*, n° 25, 30 juin 2013 ; page de la Banque mondiale consacrée à la Tunisie, URL <http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia>.

forme importante visant à soutenir la croissance économique et réduire le chômage, sera forcément retardée. Il s'agit notamment des réformes du secteur bancaire, du Code des investissements et du système fiscal. Plusieurs paramètres sont à l'origine de cette dégradation, principalement l'incertitude qui pèse sur la situation politique, sécuritaire et sociale du pays, qui a fait l'objet de la première partie de cette étude.

Aujourd'hui, les risques terroristes menacent le tourisme, qui reste un pilier de l'économie tunisienne, et affectent également les investissements, qu'ils soient locaux ou étrangers. De même, les revendications sociales incessantes ont contribué de leur côté à mettre en difficulté de nombreuses entreprises publiques et privées. Beaucoup de sociétés étrangères ont fermé leurs portes et les investisseurs tunisiens n'hésitent plus à s'expatrier vers des cieux plus sûrs.

Le différentiel d'inflation grandissant entre la Tunisie et ses partenaires économiques a conduit à une chute libre du cours du dinar tunisien par rapport à l'euro et au dollar US. Cette dévaluation conduit mécaniquement à un renchérissement des produits importés et à une aggravation du déficit commercial, même si ses effets positifs sur certains produits destinés à l'exportation peuvent être constatés.

La faiblesse des institutions de l'État, la montée du terrorisme et de l'insécurité se traduisent aussi par une expansion du secteur informel qui ne cesse de gagner du terrain. Tout en aggravant les difficultés des entreprises, du fait de la concurrence déloyale, la montée du secteur informel creuse le déficit budgétaire de l'État, favorise l'évasion des devises et accentue la dévaluation de la monnaie nationale.

Le creusement du déficit des caisses sociales n'est pas la moindre des conséquences de la grave crise économique que traverse le pays.

L'autre phénomène à prendre en compte, qui fragilise l'économie et les finances de la Tunisie, concerne le creusement de la dette publique, dont les deux tiers sont en devises. Son taux passe de 37 % en 2010 à 43 % fin 2012, pour atteindre, selon les prévisions, 47 % en 2013. Malheureusement, ce creusement du déficit n'est pas orienté vers la création de richesse mais vers l'importation de produits de consommation parfois non essentiels, et la prise en charge du budget de fonctionnement d'un État de moins en moins performant. Selon l'agence d'évaluation financière Standard & Poor's, la croissance de l'économie tunisienne ne dépassera pas 1,4 % en 2013, ce qui signifie qu'après une croissance positive de 3 % au cours du premier semestre, le second semestre enregistrera une croissance nulle ou plutôt négative. Toujours d'après la même source, la croissance économique ne dépassera pas les 3 % au cours des trois années à venir (2014-2016), un taux inférieur à celui annoncé par l'Institut national de la statistique (INS).

Dans le même temps, le service de la dette tunisienne est appelé à une augmentation sensible au vu de la structure dominée par le dollar US et l'euro.

Selon le ministère tunisien des Finances, le budget de l'année 2013 affiche un déficit de 4,657 milliards de dinars (environ deux milliards d'euros), dont le financement continue à poser problème. Le budget 2014, s'élèvera à 28,3 milliards de dinars (12,7 milliards d'euros), soit une hausse de 2,2 % par rapport à celui de 2013. Selon Slim Besbès, conseiller auprès du chef du gouvernement chargé des finances, neuf milliards de dinars (quatre milliards d'euros) d'emprunt seront nécessaires pour boucler le budget 2014.

Après un résultat négatif (- 1,85 %) en 2011, l'économie tunisienne enregistre, en 2012, un taux de croissance de 3,6 %. Cette croissance, jugée fragile, s'explique par trois facteurs : une meilleure tenue des secteurs des mines et du tourisme, gravement affectés en 2011, une forte augmentation des salaires dans la fonction publique et une hausse des dépenses sociales. En

créant quelque 50 000 emplois économiques, ce taux de croissance ne réussit pas à absorber les 90 000 demandeurs d'emploi additionnels qui arrivent, chaque année, sur le marché. Selon les chiffres publiés le 16 mai 2013 par l'INS, le nombre de chômeurs est estimé à 653 000 pour une population active de 3,9 millions. Les régions les plus touchées demeurent celles d'où est partie la révolution : le Centre-Est (25,7 %) et le Sud-Ouest (22,1 %).

Le déficit budgétaire est passé de 3,5 % en 2011 à 5,1 % en 2012, pour s'établir à 5,9 % d'après les prévisions de la Banque centrale. Force est de constater, par ailleurs, que la structure du budget, qui consacre 67 % de ses ressources aux salaires et transferts sociaux, ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre aux pouvoirs publics.

Le déficit commercial s'est élevé à 13,4 % en 2012 contre 10,3 % en 2011, et l'endettement est évalué par la Banque mondiale à 52,6 % du produit intérieur brut (PIB).

Les réserves en devises ne maintiennent leur capacité de couvrir 100 jours d'importation qu'au prix des tirages sur de nouvelles lignes de crédit.

L'épargne nationale est passée de 21,2 % en 2010 à 16,6 % en 2011 et 15,5 % en 2012. Elle continuera, en 2013, à être à un niveau en deçà de celui de 2010.

L'inflation évolue à grande vitesse. Elle est passée de 3,5 % en 2011, à 5,9 % en 2012, pour atteindre 6,5 % en 2013. Elle se nourrit de l'augmentation des prix des produits alimentaires et des facilités du crédit à la consommation.

L'investissement entame de son côté une courbe descendante : 26,5 % du PIB en 2010, 24,1 % en 2011 et 23,5 % en 2012.

L'investissement direct étranger a crû de 85 % en 2012, tiré par des facteurs non renouvelables : investissements dans le domaine de l'énergie et des opérations de cession de biens saisis.

Le chômage représente 16,7 % de la population active contre 13 % enregistrés l'an zéro de la révolution. Son aggravation traduit l'incapacité du modèle économique à faire face à l'arrivée additionnelle de 90 000 nouveaux demandeurs d'emploi chaque année.

De l'avis de plusieurs analystes et experts, l'économie ne pourra plus résister longtemps aux dommages consécutifs qu'elle subit. La courbe ne saura être inversée sans mettre un coup d'arrêt au terrorisme qui prospère, sans un retour de la confiance conditionné par une plus grande visibilité politique, un climat social favorable et la mise en route des réformes nécessaires.

Les acteurs de la société civile

Cette analyse / bilan des « choix » économiques de la nouvelle équipe au pouvoir met en réalité l'accent sur l'absence d'alternative au néolibéralisme économique de la part des nouveaux dirigeants du pays, qui se traduit par l'inexistence de signaux et de discours politiques autour de projets économiques et sociaux alternatifs, capables de faire patienter les populations dans l'attente des fruits et des résultats de leur révolution. Le néolibéralisme des nouveaux dirigeants du pays se heurte à une société attachée au rôle de l'État pour assurer la sécurité intérieure et extérieure, pour instaurer l'équilibre social et régional, et pour résoudre l'ensemble des problèmes sociaux — qu'il s'agisse du chômage, de la santé, de l'éducation, du logement, de l'accès aux équipements collectifs (routes, eau, gaz, électricité, transports, etc.). Telle pourrait être la contradiction politique principale entre le projet d'un néolibéralisme islamiste et les attentes de la population tunisienne. Cette contradiction est perceptible dans les caractéristiques des mouvements sociaux qui rythment quotidiennement la vie sociale tunisienne, mais également dans le rapprochement actuel entre l'UGTT et l'UTICA, associées aujourd'hui par leur demande de fonctionnement des institutions de l'État face au laisser-aller et à l'incompétence.

► Les mouvements sociaux et la demande d'État

Bien avant la révolution contre le régime de Ben Ali, la population, exaspérée par la détérioration de ses conditions de vie et par l'arrogance des gouvernants, a toujours été l'acteur principal du changement, avec ou sans direction politique, encadrée par les expressions organisées de la société civile ou spontanément. Aujourd'hui, le désenchantement est de plus en plus partagé par les populations des régions défavorisées mais aussi des grands centres urbains de la côte. Dans les franges les moins lésées, il s'exprime par une sorte de dépit et d'abattement, voire une résignation, avec un certain regret du « bon vieux temps » où Ben Ali faisait régner l'ordre et où l'économie n'était pas en panne. Dans les couches les plus démunies, on note un retour à des formes de contestation qui rappellent les grands moments de crise du règne de Bourguiba, et surtout des dernières années et semaines de Ben Ali : grèves sauvages, émeutes, manifestations violentes où les revendications sociales sont de nouveau spontanément politisées, plus par exaspération que par adhésion à un programme politique.

Le président de la République, le chef du gouvernement et ses ministres, comme le président de l'ANC et les députés de la majorité, ne peuvent plus se rendre dans les foyers d'où est partie la révolution ni dans les quartiers populaires des grandes villes, sans subir la colère de la population qui prend souvent des formes violentes de défi contre l'État et ses symboles. Des gouverneurs, des délégués et des responsables de l'administration connus pour leur proximité des nouveaux gouvernants sont renvoyés par la population au prix d'émeutes qui aggravent la situation économique et sociale, comme cela s'est passé à Siliana ⁷, à Gabès, à Sidi Bouzid, au Kef, etc. Les routes sont coupées par des barrages pour se faire entendre. Face à la passivité des forces de l'ordre devant les exactions des groupes salafistes et des comités dits de protection de la révolution, la population s'organise pour chasser à coups de bâton et de pierres ceux qui veulent leur imposer leurs lois...

► L'UGTT, un acteur politique central ?

La scène transitionnelle tunisienne a connu un retour de l'UGTT comme acteur politique central et même comme espace de médiation entre les acteurs politiques en conflit. Ce retour a été légitimé par le rôle joué par les structures locales de l'UGTT durant la révolution du 14 janvier, comme soutien aux mouvements de protestations dans les régions ⁸, et également par le fait que l'UGTT a été partie prenante de l'important *sit-in* de la Kasbah 2 de Tunis, qui a conduit au départ de Mohamed Ghannouchi du gouvernement, à la nomination de Béji Caïd Essebsi et enfin, et peut-être surtout, à la décision de passer par une Assemblée constituante afin d'opérer une véritable rupture avec la période de Ben Ali ⁹. Dans le *sit-in* de la Kasbah, l'UGTT était alliée à d'autres forces politiques et notamment à Ennahda. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Rapidement, le mouvement Ennahda a réalisé que s'il existe une force organisée capable de le concurrencer dans la mobilisation sociale et politique, c'est bien l'UGTT. Avec plus de 500 000 adhérents, l'UGTT demeure la force syndicale et sociale la plus puissante et la plus influente du pays. Ses adhérents se recrutent essentiellement dans toutes les catégories professionnelles

7. Violentes émeutes, tout début décembre 2012, dans cette ville située au sud-ouest de Tunis.

8. HMED Choukri, « Réseaux dormants, contingence et structures. Genèses de la révolution tunisienne », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, 2012, p. 797-820.

9. KHIARI Sadri, « Tunisie : commentaires sur la révolution à l'occasion des élections », PIR (Parti des indigènes de la République), 15 novembre 2011. URL : <http://indigenes-republique.fr/tunisie-commentaires-sur-la-revolution-a-loccasion-des-elections-partie-i/>. Consulté le 13 septembre 2013.

du secteur public. Mais c'est dans les secteurs de l'enseignement secondaire et supérieur, la Poste, les mines, les transports en commun que la centrale syndicale puise ses forces les plus aguerries.

L'analyse d'Ennahda a été confortée par les résultats du congrès de l'UGTT, organisé les 25-29 décembre 2011 à Tabarka, marqué par la victoire de la liste dite « consensuelle de gauche » et l'émergence d'une nouvelle équipe dirigée par Houcine Abassi¹⁰. Ces élections ont montré la faible représentation sur le plan national des cadres syndicalistes islamistes au sein de la puissante centrale syndicale, même s'ils sont présents sur le plan local. Les attaques contre l'UGTT ont pris plusieurs formes : encouragement de nouvelles structures syndicales¹¹ et surtout tentatives vaines d'intimidation des cadres de l'UGTT, dont le point culminant a été la tentative de prise de force du siège de l'UGTT, le 4 décembre 2012, par les Ligues de protection de la révolution (LPR), à la veille de la commémoration du 60^e anniversaire de l'assassinat du syndicaliste Farhat Hached. La menace de grève générale brandie par l'UGTT a été rapidement désamorcée par le gouvernement d'Hamadi Jebali, qui avait proposé la constitution d'une commission mixte formée par des représentants du syndicat et du gouvernement pour enquêter sur les véritables responsables de l'agression. Mais le gouvernement refusera par la suite de signer, à côté de l'UGTT, les conclusions de cette enquête qui confirme la culpabilité des LPR.

Il n'est donc pas étonnant que la crise politique de l'été 2013, déclenchée par l'assassinat de Mohamed Brahmi ait mis en exergue le rôle de médiateur joué par l'UGTT. Lors de l'assassinat de Chokri Belaïd, cette action de médiation a été refusée par la troïka au pouvoir. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et Rached Ghannouchi a accepté de rencontrer la direction de l'UGTT. Alors que le Front de salut national demande clairement la dissolution de l'ANC, la proposition de l'UGTT est de limiter la durée de vie de l'ANC et ses prérogatives, tout en reprenant l'essentiel des autres revendications de l'opposition : démission du gouvernement présidé par Ali Larayedh ; constitution d'un gouvernement de salut national qui sera chargé de préparer les prochaines élections, avec obligation aux membres de ce nouveau gouvernement de ne pas être candidats aux tout prochains scrutins ; annulation des nominations partisans en vue de garantir la neutralité de l'administration ; désignation d'un comité d'experts chargé de finaliser la rédaction de la Constitution.

Ce rôle politique de l'UGTT s'est exprimé clairement par les rencontres de son secrétaire général, Houcine Abassi, non seulement avec l'élite politique tunisienne, mais également avec les ambassadeurs d'Algérie, d'Allemagne et des États-Unis... Mais il est vrai que cet effort de médiation de l'UGTT pour dépasser l'impasse politique actuelle a été renforcé par l'appui inattendu de l'UTICA, à savoir l'organisation du patronat tunisien.

► UGTT-UTICA : une alliance inattendue

En s'engageant aux côtés de la société civile et du peuple tunisien, l'UGTT n'entend pas défendre seulement les salariés dans leur diversité, mais aussi et surtout la République et ses institutions menacées d'effondrement. Cette conscience des menaces réelles qui pèsent sur le pays est telle que nous assistons, pour la première fois, à une convergence des points de vue et à une coordination des prises de position entre l'UGTT et l'organisation patronale, l'UTICA. Il est rare de voir un syndicat de salariés et un syndicat patronal parler d'une même voix comme le font l'UGTT et l'UTICA depuis décembre 2012 : contre les attaques menées par

10. En vérité c'est l'extrême gauche qui l'a emporté et principalement le Mouvement des patriotes démocrates associé à la figure de Choukri Belaïd.

11. Telles la Confédération générale du travail et l'Union des travailleurs de Tunisie.

les milices autoproclamées LPR et par les imams manipulés par Ennahda, l'UTICA a réagi, à l'instar de toutes les expressions autonomes de la société civile et des forces démocratiques, pour défendre la centrale syndicale des travailleurs. Depuis, les positions des deux organisations n'ont fait que se rapprocher sur fond d'un même refus d'une politique catastrophique menant l'économie du pays à la faillite, avec des conséquences fâcheuses pour les entreprises et les employeurs, comme pour les salariés et les classes populaires.

Les deux centrales partagent le même souci des intérêts supérieurs du pays, le même diagnostic quant aux causes politiques de la crise qui s'est aggravée depuis que la troïka au pouvoir, dominée par Ennahda, a décidé d'outrepasser le mandat fixé par la loi qui a présidé à l'organisation de l'élection de l'ANC : sans agenda clair concernant la suite de la transition ni réelle volonté de consensus au sujet des grands principes constitutionnels sur la base des objectifs de la révolution et de l'inspiration démocratique qui l'a portée, la situation ne peut qu'empirer et le pays ira droit dans le mur. C'est ce discours que Widad Bouchamaoui (présidente de l'UTICA) et Houcine Abassi ont tenu à Mohamed Ghannouchi et à Ali Larayedh pour réclamer d'une même voix, et avec les mêmes arguments, la dissolution du gouvernement en place et son remplacement par une équipe resserrée de compétences, présidée par une personnalité indépendante, et complètement consacrée à la recherche de réponses urgentes aux problèmes économiques et sociaux qui ne peuvent plus attendre, en ayant pour mission d'organiser, dans les plus brefs délais et les meilleures conditions, les élections qui donneront au pays des institutions démocratiques stables.

Certes, ce n'est pas la première fois que les deux centrales se trouvent côte à côte pour défendre le pays. Déjà, à leur création, au moment de la lutte pour la libération nationale et en étroite collaboration avec le Néo-Destour, elles ont lié la défense de leurs adhérents au combat pour l'indépendance du pays, mettant l'intérêt national au-dessus des intérêts des catégories sociales qu'elles ont pour mission de défendre. C'est ce qu'ont fermement rappelé Widad Bouchamaoui et Houcine Abassi, chacun de son côté, face aux piètres manœuvres des dirigeants d'Ennahda cherchant à jouer sur les intérêts divergents des adhérents de l'une et l'autre centrales, tout en leur reprochant de politiser leurs actions. Il faut cependant attirer l'attention sur la différence entre l'alliance actuelle de l'UTICA et de l'UGTT, et leurs précédentes ententes. Aussi bien avant l'indépendance que durant les premières décennies du régime de Bourguiba, l'accord entre les deux centrales au nom de l'union nationale, contre la colonisation puis pour le développement, leur était quasi imposé par leur lien organique avec le Néo-Destour devenu le parti-État après l'indépendance. Cependant, depuis la deuxième moitié des années 1970, les relations entre les deux organisations ont connu des tensions prenant parfois le caractère d'un conflit ouvert.

En effet, après deux décennies d'inféodation au parti-État de Bourguiba, l'UGTT a acquis une marge d'autonomie conduisant à l'affrontement avec le pouvoir en janvier 1978. Celui-ci n'a pas digéré l'autonomie de la centrale syndicale et a usé de tous les moyens pour la réduire, tantôt par la répression, tantôt par la corruption de ses dirigeants. Durant cette période, l'UTICA est restée dans le giron du parti-État du côté duquel elle s'est rangée pour affaiblir l'UGTT. Cependant, avec l'aggravation des effets de la corruption sur l'économie du pays et sur les entreprises soumises au *racket* des clans mafieux liés à la famille présidentielle sous le règne de Ben Ali, certains patrons et chefs d'entreprise ont commencé à prendre leurs distances avec le pouvoir, en demandant à l'UTICA de les défendre contre les pratiques prédatrices de ces clans mafieux.

La révolution a favorisé l'émergence d'un syndicalisme patronal qui n'accepte plus l'inféodation au pouvoir. Dès le 19 janvier 2011, l'ancien patron de l'UTICA, Hédi Djilani, dont les filles étaient mariées à des personnes des clans Ben Ali et Trabelsi, est poussé à la démission. Lors

du congrès de l'UTICA des 18 et 19 décembre 2012, la présidence de la centrale patronale est confiée à Widad Bouchamaoui, qui prendra également en charge le comité national de transition.

Cette évolution s'est d'autant plus affirmée que les nouveaux gouvernants, et plus particulièrement les milieux proches des dirigeants d'Ennahda, se sont avérés aussi, sinon plus, voraces et corrompus que les clans liés aux familles Ben Ali et Trabelsi, et au RCD. Widad Bouchamaoui et la nouvelle direction de l'UTICA incarnent ce nouvel esprit du syndicalisme patronal en Tunisie.

Du côté de l'UGTT, malgré l'implication de certains dirigeants syndicalistes dans la corruption sous le règne de Ben Ali, la défense de l'autonomie syndicale et l'engagement dans les luttes sociales se sont renforcés au niveau des fédérations les plus importantes comme au niveau des structures régionales et locales. Quant à la direction, elle n'a retrouvé sa combativité et sa pleine autonomie qu'après avoir évincé démocratiquement les bureaucrates impliqués dans la corruption pour les remplacer par de nouveaux dirigeants issus des structures qui ont contribué à la réussite de la révolution. Débarrassée de l'héritage encombrant de son ancienne direction, l'UGTT s'est imposée comme un pilier fondamental de la société civile et du combat pour la réussite de la transition démocratique. Pour la première fois, son alliance avec l'UTICA prend le caractère d'une entente entre deux expressions autonomes de la société civile, sans qu'elle leur soit imposée par la tutelle politique d'un parti ou du pouvoir. C'est ce qui fait la force et la grandeur de cette alliance dictée par une conscience aiguë des intérêts supérieurs du pays, qui manque aux actuels gouvernants.

Le phénomène de l'autonomisation des organisations de la société civile est observable également dans d'autres corps professionnels, principalement les avocats, les juges et les journalistes, mais il compte également des exceptions, à l'instar notamment de l'UTAP.

► L'UTAP dans le giron d'Ennahda

L'UTAP est une héritière de l'Union générale des agriculteurs tunisiens (UGAT), créée en 1950. Outre les revendications corporatistes, l'organisation a adopté la position nationaliste du Néo-Destour. Dans le conflit qui opposa Salah Ben Youssef¹² à Bourguiba, la plupart des chefs de l'UGAT s'alignèrent sur les positions de Ben Youssef, ce qui conduisit à la marginalisation puis à la disparition de l'UGAT. C'est ainsi que naquit, en décembre 1955, sous l'impulsion de Bourguiba, l'Union nationale des agriculteurs tunisiens, l'UNAT. Courroie de transmission du parti-État, l'UNAT perd sa crédibilité pour n'avoir pas défendu les intérêts des agriculteurs contre le mouvement coopératif forcé mené par Ahmed Ben Salah dans les années 1960. En 1995, sous le régime de Ben Ali, l'UNAT s'ouvre au secteur de la pêche et aux armateurs. Elle prend alors son appellation actuelle d'UTAP (Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche).

Alors que l'UTICA et l'UGTT ont rapidement tourné la page du règne de Ben Ali en procédant à la mise en place de directions provisoires et en organisant, dans la foulée, leur congrès, l'UTAP s'est trouvée livrée à des luttes internes et à des manœuvres de prise de contrôle politique. Il a fallu attendre deux ans et demi avant que ce syndicat n'organise son congrès extraordinaire et que le mouvement Ennahda n'en prenne la direction, à travers l'un de ses dirigeants, Abdelmajid Zar. Derrière cette victoire, on comptabilise 516 000 exploitants agricoles, marins-pêcheurs et armateurs, une prise qui sera sans nul doute instrumentalisée, lors des prochaines élections, par le parti islamiste au pouvoir. Même s'il est difficile, en l'absence d'études ap-

12. Salah Ben Youssef, grand chef du mouvement national tunisien, s'est opposé à Bourguiba sur des bases idéologiques proches du nationalisme arabe de Nasser en Égypte.

profondies, de comprendre les types d'intérêts défendus par cette organisation, il est possible de poser des hypothèses sur la réussite du mouvement Ennahda en son sein : Ennahda, dans son combat contre le projet bourguibien moderniste, a développé tout un discours de récupération de l'héritage du nationalisme arabe de Salah Ben Youssef ; et le milieu des agriculteurs et propriétaires terriens est peu perméable aux idées progressistes de la gauche ; à quoi s'ajoute enfin l'impact négatif du projet de socialisme forcé d'Ahmed Ben Salah. Il semble toutefois, selon les analystes, qu'il s'agisse d'une organisation très centralisée et peu représentative des intérêts des petits agriculteurs et des travailleurs agricoles ¹³.

► **Avocats, magistrats et journalistes : les garants de l'état de droit**

À l'exception notable de l'UTAP, les autres organisations professionnelles semblent soucieuses de préserver leur autonomie nouvelle. Il s'agit notamment l'Ordre des avocats tunisiens, mais également de l'Association des magistrats tunisiens et du Syndicat national des journalistes tunisiens. La résistance de ces corps de métiers à l'inféodation politique est d'une très grande importance. Outre la défense de leurs intérêts strictement corporatistes, il s'agit de milieux professionnels dont l'autonomie est l'une des principales garantes de l'état de droit, de l'autonomie de la justice et de la liberté d'expression.

L'initiative du Front du refus a reçu l'appui de l'Ordre des avocats tunisiens. Cet appui n'est pas étonnant car ce dernier est doté du prestige d'avoir contribué à la révolution tunisienne. Les instances dirigeantes du barreau tunisien, comme un grand nombre d'avocats, ont accompagné et apporté leur soutien aux mobilisations populaires ¹⁴ qui ont fait chuter Ben Ali en janvier 2011. Il est vrai que cette profession, qui attire un grand nombre de diplômés à cause de la massification de l'enseignement (entre 2008 et le début 2011, le barreau a vu l'inscription de 1 500 avocats supplémentaires), a été particulièrement surveillée par le régime de Ben Ali. La mise sous tutelle de la profession d'avocat par Ben Ali avait pris plusieurs formes : l'accès prioritaire des avocats, membres de la cellule professionnelle du RCD au contentieux des entreprises publiques ; la multiplication des tracasseries fiscales en direction des avocats récalcitrants. De même, le régime de Ben Ali a cherché à réduire leur territoire professionnel au profit d'autres professions comme les comptables et les huissiers, contribuant ainsi à renforcer la paupérisation d'une majorité de jeunes avocats non dotés de ressources politiques, sociales et économiques. Au lendemain de la révolution, l'Ordre des avocats a su préserver son autonomie du pouvoir politique et lors des dernières élections au poste de bâtonnier, le candidat d'Ennahda n'a obtenu que 963 voix face à son concurrent qui en a obtenu 1 063.

Si la profession libérale d'avocat est arrivée à sauvegarder son indépendance nouvellement acquise suite à la chute de Ben Ali et de la cellule professionnelle du RCD, ce n'est pas le cas des fonctionnaires d'État que sont les magistrats tunisiens. La justice tunisienne a été l'un des principaux fiefs de la dictature de Ben Ali. Regroupés dans l'Association des magistrats tunisiens (AMT), ces derniers sont en lutte pour conserver leur autonomie face aux décisions du ministre de la Justice, Noureddine Bhiri ¹⁵, qui s'est distingué par des nominations et des limogeages aléatoires de plus de 75 juges, par la réactivation du Conseil supérieur de la ma-

13. GANA Alia, « Agriculteurs et paysans, nouveaux acteurs de la société civile et de la transition démocratique en Tunisie ? », Observatoire de la transition démocratique, URL : <http://observatoiretunisien.org/upload/file/Gana%C2%A0%281%29.pdf>. Consulté le 13 septembre 2013.

14. GOBE Éric, « Les avocats tunisiens dans la Tunisie de Ben Ali : économie politique d'une profession juridique », *Droit et société*, vol. 3, n° 79, 2011, p. 733-757.

15. Noureddine Bhiri n'est plus ministre de la Justice depuis la fin du gouvernement d'Hamadi Jebali. Il demeure toutefois dans le gouvernement actuel en tant que ministre délégué auprès du chef du gouvernement.

gistrature, qui n'a aucune légitimité, et par le retard dans la création de la haute instance provisoire qui va superviser la magistrature judiciaire ¹⁶.

La question de l'indépendance de la justice est une d'une très grande importance, aujourd'hui, à la suite notamment des malversations révélées dans le traitement des assassinats politiques, et également dans le traitement du terrorisme et de la violence de certains groupes salafistes.

► Liberté d'expression et médias : de la censure politique à la censure sociale et religieuse

Un des plus grands acquis de la révolution tunisienne concerne la liberté d'expression. Comparativement à l'Égypte qui a une longue tradition de liberté de presse, renforcée cette dernière décennie par l'entrée dans le paysage médiatique du secteur privé et par Internet, la Tunisie n'a jamais connu, depuis l'indépendance, une liberté de publication et d'expression. Dès 1963, au motif de la préservation de l'unité nationale et dans le but de légitimer un autoritarisme politique plus ou moins éclairé, Bourguiba avait ouvert la mise sous surveillance de la liberté de la presse. Le régime de Ben Ali a accentué la mise sous séquestre de la liberté de parole et, entre 1998 et 2011, Reporters sans frontières classait le président Ben Ali parmi les « 10 pires ennemis de la presse ». Au début des années 2000, Ben Ali avait accepté de libéraliser les ondes, sur le plan économique, en autorisant les personnes privées à devenir propriétaires de stations de radio ou de chaînes de télévision ¹⁷. Toutefois, les propriétaires des cinq nouvelles stations de radio (Mosaique FM, Shems FM, Radio Express, etc.) et de deux chaînes de télévision (Hannibal, Nessma) étaient tous des personnalités proches du clan Trabelsi-Ben Ali. Pour compenser le manque d'information sur la réalité de leur pays, beaucoup de Tunisiens se sont tournés vers la presse occidentale (elle-même parfois censurée) et les télévisions étrangères, notamment France 2 et Al Jazeera. Internet jouera un rôle très important dans la révolution tunisienne : certains ont même parlé d'« e-révolution ». Au départ de Ben Ali vers l'exil saoudien a succédé une explosion médiatique qui s'est traduite par une augmentation du nombre des médias dits traditionnels (presse, télévision et radio), par le développement des médias et des journaux électroniques (*Business News*, *Kapitalis*, etc.) ¹⁸.

Il n'est pas exagéré de dire que l'espace médiatique tunisien est aujourd'hui l'un des plus importants contre-pouvoirs à la disposition des citoyens, une assertion confortée par le fait que les islamistes tunisiens, à l'instar des islamistes égyptiens, n'ont pas, de manière significative, produit de cadres capables de véritablement concurrencer les élites « civiles » dans l'espace médiatique.

Cette nouvelle liberté d'expression et de publication rencontre toutefois des tentatives de domestication, de la part des nouvelles autorités politiques, comme de la part des nouvelles autorités sociales et religieuses qui se sont développées avec la montée du mouvement religieux

16. Le Conseil supérieur de la magistrature, présidé par le président de la République, a joué un rôle crucial pour asseoir la domination du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire sous le régime du président Ben Ali. Parmi ses 19 membres, 13 étaient nommés directement ou indirectement par l'exécutif. Après la chute de Ben Ali en janvier 2011, le Conseil supérieur de la magistrature a continué à œuvrer tout au long de l'année 2011, décidant des nominations et des promotions de juges. Suite aux élections d'octobre 2011, l'ANC a décidé de suspendre le Conseil et adopté une Constitution provisoire, dont l'article 22 demande qu'elle remplace le Conseil supérieur de la magistrature par une autorité judiciaire provisoire. En août 2012, Nouredine Bhiri, le ministre de la Justice, a décidé de faire renaître le Conseil supérieur de la magistrature, avec les mêmes membres nommés sous le gouvernement de Ben Ali, en invoquant le besoin de procéder à de nouvelles nominations et de revoir les affectations judiciaires.

17. CHOUIKHA Larbi, « L'audiovisuel en Tunisie : une libéralisation fondue dans le moule étatique », *L'Année du Maghreb*, vol. II, 2005-2006.

18. *Étude sur le développement des médias en Tunisie, basée sur les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO*, Paris : UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), 2012.

salafiste. Ainsi donc, une censure politique et administrative « feutrée » se conjugue avec une censure religieuse et sociale qui peut prendre des formes violentes.

La brutale censure administrative de l'époque de Ben Ali a été remplacée par une tentative de domestication qui emprunte des formes plus variées : le long blocage par les autorités de l'application des décrets-lois (115 et 116) relatifs au nouveau Code des médias¹⁹ et à la création de la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle ; le maintien de l'ancien Code de la presse ; la multiplication des procédures judiciaires contre les journalistes, et la recrudescence des attaques et des agressions contre les journalistes²⁰ ; les tentatives de nomination des directeurs et rédacteurs en chef de certains journaux publics ; et enfin l'octroi de la publicité gouvernementale à certains journaux au détriment d'autres.

Mais c'est surtout le développement d'un journalisme d'investigation et de contrôle des pratiques gouvernementales et des activités de l'ANC qui semble ennuyer le plus la troïka au pouvoir. Les efforts des journalistes tunisiens pour lever l'opacité de la communication institutionnelle autour notamment des assassinats politiques, posent des problèmes à la nouvelle équipe dirigeante²¹. Il n'est donc pas étonnant que sur les listes des hommes à abattre, outre les personnalités politiques, les journalistes occupent une place de choix.

Aux menaces et intimidations s'ajoute la volonté du contrôle direct par des remaniements à la tête des médias publics. Jaloux des libertés nouvellement acquises, le Syndicat des journalistes a opposé une résistance sans failles. C'est ainsi qu'après avoir, contre l'avis des journalistes, nommé un nouveau PDG à la tête du groupe de presse Dar Assabah, en août 2012, le Premier ministre a dû, sous la pression, le destituer le 31 octobre de la même année. Il faut signaler également, à titre d'exemple, l'affaire du *Sheraton Gate* autour des agissements du ministre des Affaires étrangères, gendre de Rached Ghannouchi.

En réalité, le parti de Rached Ghannouchi manque cruellement de sympathisants dans le monde du journalisme, de l'art et de la culture d'une façon plus générale, d'où peut-être sa volonté de faire taire les voix discordantes²².

► Le renouveau associatif

Si les organisations professionnelles et les médias constituent les principaux contre-pouvoirs dans la Tunisie postrévolutionnaire, le secteur associatif tunisien connaît également une revi-

19. Le premier décret vise à organiser à la liberté de la presse, de l'impression et de l'édition. Le second intéresse la mise en place d'une Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA). Jugeant ces textes incomplets, Ennahda a différé régulièrement leur application. Pendant ce temps-là, c'est l'ancien Code de la presse, liberticide et répressif, qui continuait à être appliqué. Il a fallu attendre le 3 mai 2013 pour que la HAICA voie enfin le jour.

20. Les exemples sont nombreux : *sit-in* organisé par Ennahda devant le siège de la télévision nationale pendant deux mois, en vue d'intimider les journalistes des deux chaînes nationales ; le directeur de la chaîne privée Nessma TV a été jugé en 2012 par la justice pour avoir diffusé, le 7 octobre 2011, *Persépolis*, un film d'animation où Dieu apparaît sous la forme d'un vieillard. Il était accusé de blasphème et risquait à ce titre jusqu'à trois ans de prison. Venu, le 23 janvier 2012, couvrir le procès de ce dernier, le journaliste Ziad Krichen, du quotidien *Le Maghreb*, ainsi que l'universitaire Hamadi Redissi ont été victimes d'une agression physique devant le Palais de justice de Tunis.

21. À la sortie de l'émission *Ness Nessma*, diffusée le soir en direct sur Nessma TV, Ziad El Hani, membre du bureau exécutif du Syndicat national des journalistes tunisiens, s'est trouvé en face d'un huissier de justice qui l'attendait pour lui délivrer une convocation l'invitant à comparaître, le lendemain matin, devant le juge d'instruction. Il est vrai que ce dernier avait signalé, au cours de l'émission, l'existence d'un faisceau de renseignements indiquant la mise en place d'un service de sécurité parallèle au sein même du ministère de l'Intérieur.

22. À titre d'exemple, le jeune blogueur, Jabeur Mejri, écope de sept ans et demi de prison pour avoir publié des caricatures du prophète sur sa page Facebook. Sa condamnation est confirmée par la cour d'appel de Monastir. Ghazi Beji, accusé du même délit, a réussi à fuir le pays.

vification importante. Plus de 1 700 nouvelles associations ont vu le jour entre le 14 janvier et le 23 octobre 2011. Depuis, leur nombre continue à croître. Ce renouveau a été facilité par le décret-loi du 24 septembre 2011 qui fait passer la procédure de constitution d'une association du régime de l'autorisation à celle de la déclaration. De même, la nouvelle loi autorise la constitution légale de réseaux d'associations et donne la possibilité à des organisations internationales d'ouvrir des bureaux, sous le même régime que les organisations nationales. Si sur le plan quantitatif, le renouveau associatif est avéré, qu'en est-il sur le plan de l'activité de ces associations et de leur impact social et politique ?

Jusqu'au 14 janvier 2013, la bienfaisance était principalement gérée par le fonds 26-26, sous l'étroit contrôle du président de la République déchu. Depuis, ce créneau serait sous l'influence directe ou indirecte de l'islam politique représenté par Ennahda et les courants salafistes. Les moyens financiers considérables, venus principalement d'Arabie Saoudite et du Qatar, dont bénéficient ces associations, laissent craindre un impact clientéliste pouvant affecter les résultats des prochaines consultations électorales.

Il semble par ailleurs que le financement international du secteur associatif (stimulé par la révolution tunisienne) ait encouragé principalement les collectifs des élites sociales éduquées, capables de monter des projets et également de s'approprier les thèmes de l'agenda international : démocratie, environnement, femme, etc. C'est ainsi que l'on note le rôle remarquable de nouvelles associations créées après la révolution, aux côtés d'anciennes, connues pour leur autonomie et leur importance avant même la révolution, notamment les associations féministes et celles des droits de l'homme.

Si les causes de ces associations sont multiples (culture, appui aux handicapés, lutte contre la violence à l'égard des femmes, presse, santé, protection de l'environnement, éducation, etc.), un nombre important a été créé pour répondre aux besoins précis de la transition tunisienne, par exemple la poursuite de l'action citoyenne des premiers mois de la révolution, l'accompagnement des élections et le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution. Ces dernières jouent un rôle remarquable de suivi des activités de l'ANC et du gouvernement. Relayées par les médias, ces associations peuvent être considérées comme de véritables contre-pouvoirs.

Leur participation active au sein de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, et dans l'ISIE, a été très importante. Certaines agissent principalement dans le champ auquel elles consacrent leur action (développement rural, droit des femmes, défense des intérêts d'une profession, protection du patrimoine, etc.) ; d'autres ont une vocation généraliste, comme c'est le cas d'associations telles que Doustourna (Notre Constitution), Kolna Tounes (Nous sommes tous la Tunisie) ou l'Initiative citoyenne, et mènent des actions éminemment politiques. Ces nouveaux regroupements se sont ajoutés aux ONG tunisiennes pionnières en matière de défense des droits de l'homme, comme l'Ordre des avocats, la Ligue des droits humains, les Femmes démocrates.

Un questionnement s'impose toutefois en ce qui concerne les associations qui souhaitent mener des actions de développement dans les espaces défavorisés : formation professionnelle, petites activités génératrices de revenus, microcrédit, etc. Quel est leur impact réel ? Ne peut-on constater qu'elles ne peuvent pas, étant donné l'immensité et l'urgence des besoins, faire concurrence aux associations islamiques de bienfaisance liées au mouvement Ennahda²³ ou aux groupes

23. Tunisia Charity, créée le 28 avril 2011 par Abdelmonem Daïmi, le frère d'Imed Daïmi (porte-parole, député et président du groupe parlementaire du CPR), et l'Association tunisienne de coopération et de communication sociale, créée le 4 octobre 2010 par Mohamed Nejib Karoui, proche d'Ennahda. Ces deux associations auraient reçu des financements de l'Association de bienfaisance du Qatar dans le cadre d'un accord du 13 janvier 2012 entre Hamadi Jebali, chef du gouvernement provisoire, et Hamad ben Khalifa al-Thani, émir du Qatar en visite en Tunisie.

salafistes²⁴ : distribution de vêtements, circoncisions, aires de loisirs, santé, cours de soutien scolaire, aide au mariage, couffin de Ramadan, moutons de l'*aiid el-kébir*, fournitures scolaires... ?

► La préservation des acquis de la femme tunisienne, un enjeu politique et identitaire central

Un des thèmes les plus importants défendus par ces collectifs est celui de la défense des acquis de la femme tunisienne et il est n'est pas étonnant, de ce point de vue, que la troïka au pouvoir, bien que largement dominée par le mouvement islamiste ait reculé sur son projet d'inclure la Loi islamique dans la Constitution, sur le projet de création d'un Conseil supérieur islamique exprimant des *fatwas* sur l'islam, et enfin sur celui d'inclure l'idée de complémentarité de la femme avec l'homme, non conforme à l'égalité des sexes.

Ce recul du mouvement Ennahda exprime en réalité le large consensus social tunisien autour du statut de la femme, qui concerne toutes les catégories sociales, y compris les plus démunies. La préservation des acquis de la femme tunisienne est devenue un enjeu politique central, symbolique d'une certaine idée de l'identité tunisienne attachée aux valeurs de la modernité et également de la sécularité. Plusieurs exemples peuvent être donnés de ce large consensus. Le premier concerne l'incapacité de la ministre des Affaires sociales et de la Femme à inféoder l'UNFT. Le second exemple est celui de la création du collectif Hraier Tounes (Femmes libres et indépendantes), en soutien au *sit-in* du Bardo, et la très forte présence des femmes lors des journées de mobilisation qui ont rythmé ce *sit-in*. D'une certaine manière, les figures des épouses de Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, la dignité de leur attitude et la poursuite de leur engagement politique, sont significatives de l'importance politique et identitaire de la question féminine en Tunisie.

L'UNFT est la première organisation de la société civile, reconnue d'utilité publique, de la Tunisie indépendante. Elle est, avec la généralisation de l'enseignement, l'un des principaux piliers du projet moderniste bourguibien. Elle voit le jour en janvier 1956 ; au mois d'août de la même année, le Code du statut personnel (CSP) est promulgué. Ce dernier, même s'il maintient le droit successoral musulman, donnera les mêmes droits aux citoyens des deux sexes. Implantée dans toutes les régions du pays, l'UNFT fera connaître aux femmes leurs nouveaux droits, participera aux campagnes d'alphabétisation. Elle sera la cheville ouvrière de la politique du contrôle des naissances mise en place par le premier gouvernement du nouvel État naissant. Elle représentera aussi, dans le même temps, une courroie de transmission et un soutien au pouvoir en place. Ben Ali fera également de la défense des droits des femmes un des éléments de sa légitimité politique. Ce n'est pas le cas du mouvement islamiste tunisien. Ce dernier semble moins convaincu que contraint de ne pas revenir sur les acquis de la femme tunisienne. C'est ainsi qu'il cherche vainement à contrôler cette organisation qui compte non moins de 180 000 adhérentes. Après la révolution du 14 janvier, une direction provisoire a émergé suite aux luttes internes destinées à écartier celle dont les liens avec le régime de Ben Ali étaient trop gênants. Lors de la tenue de son congrès extraordinaire, le 3 février 2013, une nouvelle direction non islamiste a pris place, qui fait face actuellement à d'importantes difficultés financières, en raison de la suspension de la subvention de l'État décidée par la ministre des Affaires sociales et de la Femme, Sihem Badi.

Quant au collectif Hraier Tounes, il s'agit d'un collectif d'associations féministes créé à l'occasion de la Journée de la femme le 13 août 2013. La manifestation organisée à cette date a constitué l'une des principales manifestations du *sit-in* du Bardo de l'été 2013.

24. « Tunisie : violences et défi salafiste », *Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord*, n° 137, 13 février 2013, International Crisis Group (Bruxelles).

Conclusion : les perspectives de la transition

Il est prématuré de faire le bilan de la transition en Tunisie. Les semaines et les mois à venir nous apporteront des éléments décisifs pour savoir si l'inspiration démocratique et sociale qui a porté la « révolution de la liberté et de la dignité » triomphera des tentatives de régression. Cependant, malgré les errements, les impasses politiques rappelées et tous les aspects négatifs accumulés durant la période de transition, et malgré la détérioration de la situation économique et sociale, jamais le pays n'a connu une vie politique aussi intense ni des débats aussi riches et aussi ouverts que ce qu'il vit depuis la fin de 2010.

La liberté conquise grâce à la révolution est devenue un acquis difficile à remettre en cause par quelque gouvernement que ce soit. C'est là le principal apport de la révolution. C'est grâce à cette liberté conquise que la société civile s'est régénérée et s'est développée, au point de devenir le principal rempart contre les projets de régression. C'est aussi grâce à cet acquis que les médias sont devenus un véritable pouvoir et un espace de débats incontournable et décisif. Toutes les tentatives pour les ramener à l'état où ils étaient avant la révolution ont échoué. Il semble également impossible de revenir sur le pluralisme politique qui est devenu une réalité malgré l'immaturation de la classe politique et son retard par rapport à la société. Quelles que soient les orientations de la prochaine Constitution, quel que soit le système politique qui sera choisi et quelles que soient les formations ou les alliances qui remporteront les prochaines élections, ces acquis resteront une composante essentielle de l'avenir de la Tunisie, avec laquelle il faudra désormais compter. Cependant, l'avenir immédiat et à plus ou moins long terme de la Tunisie dépend aussi des réponses qui seront apportées, ou non, aux préoccupations de larges secteurs de la société, telles qu'elles s'expriment dans tous les sondages et les débats publics :

- ▀ Comment seront traitées les demandes sociales de la jeunesse et des populations des régions défavorisées, qui ont été les principaux acteurs de la révolution et qui n'ont toujours pas trouvé de réponses à leurs attentes ?
- ▀ Comment créer les conditions qui peuvent rassurer les investisseurs et favoriser le retour rapide de l'activité économique, de façon à répondre aux demandes sociales d'une population dont le pouvoir d'achat et la situation se sont beaucoup détériorés ?
- ▀ Quand aura-t-on un agenda précis concernant l'adoption d'une nouvelle Constitution, le vote d'une loi électorale, la mise en place d'une instance électorale et des instances réclamées par les professionnels des médias et de la magistrature, l'organisation des élections législatives, présidentielles et municipales pour doter le pays d'institutions stables lui permettant de sortir du provisoire qui commence à devenir inquiétant ?
- ▀ Qu'en sera-t-il de l'avenir des droits humains, dont les droits des femmes, des libertés individuelles et collectives, des acquis modernes, du caractère civil de l'État, du droit et des institutions, à l'ombre des implications de la référence à l'islam comme religion du pays ou de l'État, et de la question identitaire telle qu'elle s'est imposée dans le débat avant et après les dernières élections ?
- ▀ Sera-t-il tenu compte ou non de la neutralité et de l'indépendance — vis-à-vis des partis et du pouvoir politique — de l'éducation, des mosquées, de l'administration, de la justice, des médias, des institutions culturelles ?
- ▀ Quelle sera l'attitude par rapport à la violence des salafistes et des comités dits de protection de la révolution, et par-delà cette question immédiate, comment rétablir les conditions de sécurité dans le pays, dans le contexte de développement de réseaux armés en lien avec les pays voisins ?

Les réponses qui seront apportées à ces questions détermineront le visage de la Tunisie à venir : selon qu'elles seront tranchées dans un sens ou dans un autre, on saura si le processus de transition débouchera sur une démocratie capable de répondre aux aspirations qui ont porté la révolution, ou sur une nouvelle forme de dictature ou de système autoritaire qui sera tôt ou tard la cible d'une nouvelle révolution, moins « bon enfant » que celle que le pays a connue jusqu'ici.

Dans l'immédiat, ces réponses sont tributaires de la capacité du Front de salut national qui s'est constitué autour de l'action des constituants retirés de l'ANC, après l'assassinat de Mohamed Brahmi le 25 juillet 2013, à rester uni sur la base du soutien à la plate-forme défendue par l'UGTT, le syndicat patronal (UTICA), la Ligue des droits humains et l'Ordre des avocats, pour réaliser les objectifs prônés par cette alliance, à savoir :

- ▀ la mise en place, très rapidement, d'un gouvernement de compétence nationale qui aura pour tâche de gérer les affaires courantes, de répondre aux urgences sociales et économiques, d'assurer la sécurité nécessaire à l'organisation, dans les meilleures conditions, des élections indispensables à la réussite de la transition démocratique, selon une feuille de route conforme à ce qui a été défini lors des différentes étapes du dialogue national, et dont les membres ne pourront pas se présenter aux élections ;
- ▀ la désignation d'une commission d'experts pour parachever la rédaction de la Constitution en éliminant tout ce qui contrevient au caractère civil et démocratique de l'État, en garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux de l'être humain tels que définis dans les textes internationaux, et l'élimination de toutes les formes de discrimination entre les citoyen(ne)s (particulièrement entre femmes et hommes, croyants et non-croyants) ;
- ▀ l'adoption rapide des lois concernant l'organisation des prochaines élections et l'installation de l'instance indépendante qui aura à les préparer, les superviser et les organiser ;
- ▀ la dissolution des ligues dites de protection de la révolution (LPR) et de toutes les milices et organisations impliquées dans la violence politique, et les poursuites contre les auteurs de cette violence et des assassinats qui en ont résulté ;
- ▀ la révision des nominations partisans de façon à garantir la neutralité de l'administration, ainsi que celle des cultes et de tous les services publics.

La sortie des impasses et des difficultés auxquelles le pays est confronté exige la recherche du consensus le plus large et l'abandon de tout hégémonisme d'un parti ou d'une coalition, aussi bien pour la rédaction de la Constitution que pour la détermination, dans les plus brefs délais, de l'agenda et des priorités nécessaires pour mettre fin à une transition qui commence à devenir trop longue.

Ces questions ne concernent pas que les Tunisien(ne)s, qui auront le dernier mot pour les trancher dans le sens qu'ils décideront, on l'espère, de façon souveraine. Elles concernent aussi les partenaires de la Tunisie qui doivent tirer les leçons de leur attitude complice avec le régime de Ben Ali. La Tunisie a besoin de leur aide pour faire face aux urgences économiques et sociales, et pour relever les défis de la transition qu'elle vit ; mais cette aide ne doit pas se faire au détriment des aspirations démocratiques de la société. Elle doit contribuer à la réussite de la transition démocratique, à la promotion et au respect des droits humains, à l'amélioration des conditions de vie de la population, et non à la victoire des projets opposés aux inspirations qui ont porté la « révolution de la liberté et de la dignité ». Après l'évolution difficile de la situation en Égypte, la réussite de la transition démocratique en Tunisie exige l'implication de tous ses partenaires attachés à la promotion de la démocratie et des droits humains sur la rive sud de la Méditerranée. ■

Les études trimestrielles de l'Observatoire du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye)
dans le contexte du « printemps arabe » sont publiées
par la Délégation aux affaires stratégiques (DAS).

Conception graphique et secrétariat de rédaction : Stéphanie Debruyne (Futuribles)

© DAS, 2013

Publié le 3 octobre 2013